

ACTION SOCIALE
2013

CONSTRUIRE ENSEMBLE
LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE DEMAIN

VISION
D'ENSEMBLE



agirc
RETRAITE DES CADRES

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME AGIRC EN 2013

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2013

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	14
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	14
1.2 <i>La dotation sociale</i>	17
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	20
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	20
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	21
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	29
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	38
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	38
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	41
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	43
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	45
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	45
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	47
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	47
4. Bilan des orientations sociales prioritaires	56
4.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	59
4.2 <i>Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	60
4.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	61
4.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	63
4.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	64
4.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	65
4.7 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	66
4.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	68
Conclusion	77

Introduction

Introduction

L'année 2013 est la dernière année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 9 décembre 2008, à savoir :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques définissent le cadre dans lequel les institutions s'engagent dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions et aux moyens qui y sont consacrés, l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées. Pilotées par les instances des fédérations, elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

En outre, les orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans le cadre prioritaire à hauteur de 70 % en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2013, la collecte des informations s'est faite en 4 temps :

1. enquête TISIF sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution réalisée par la direction de l'action sociale (février 2014),
2. centralisation des comptes individuels par la direction financière (avril 2014),
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux, par la direction financière (mai 2014),
4. illustration qualitative de l'avancement des actions du socle commun, par la direction de l'action sociale.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3^{ème} document rassemble les données détaillées pour chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 14 institutions de retraite complémentaire, une de moins qu'en 2012, compte tenu de la fusion réalisée entre la CAPICAF et AG2R Retraite Agirc.

Dans le rapport, sont également proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,73 % en 2013). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2013 et comparée à 2012 en euros constants, reflète l'effort réel consenti par les institutions.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2013

➤ Nombre d'institutions de retraite	14
➤ Nombre d'entités périphériques	60
1. Produits	
➤ Dotation sociale -0,7 % par rapport à 2012	104,2 M€
➤ Ressources totales	134,5 M€
2. Charges	
➤ Charges d'exploitation (14 institutions) (+ 2,8 % par rapport à 2012)	95,1 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	91 %
➤ Charges totales	105,9 M€
3. Résultats	
➤ Résultat du fonds social combiné - 34,8 % par rapport à 2012	27,5 M€
➤ Résultat du fonds social (14 institutions) - - 4,4 % par rapport à 2012	27,9 M€
dont résultat financier	11,6 M€
dont résultat d'exploitation	13,3 M€
➤ Résultat du fonds social de la fédération + 3 M€ en 2012	-6,2 M€
➤ Résultat des entités périphériques 9,9 M€ en 2012	5,8 M€
4. Disponibilités	
➤ Disponibilités à long terme des 14 IRC Soit 11,82 mois de charges	104,3 M€
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan	92,5 M€
➤ Soit un solde effectif des disponibilités (soit 1,3 mois de charges totales)	11,8 M€

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 60 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2013 (cf. *Instruction Agirc 2014-7-DF Rapport de gestion Agirc 2013, du 22/07/2014*),
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 14 institutions Agirc et de celui de la fédération,
- il est donc possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 14 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation d'actions pour les établissements sociaux et médico-sociaux propriétés des régimes Agirc Arrco, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire, a été créée.

L'alimentation de cette réserve est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle (par nature irrégulière) dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 60 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 44 SCI et de 16 autres entités capitalistiques.

Deux méthodes de consolidation (intégration globale ou mise en équivalence) ont été utilisées. Elles dépendent de l'importance des participations et représentations détenues par le régime.

Dans le cadre de la première méthode, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social, mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2013 des fonds sociaux combinés incluant les 14 institutions, la fédération et les 60 entités périphériques, est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT	2013	2012
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	104 176 424	104 176 311
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	200 525 827	203 102 508
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	8 453 738	8 761 544
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 292 850	1 523 293
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	314 448 839	317 563 656
Interventions sociales	64 260 953	59 305 696
ACTIONS MUTUALISEES	4 733 758	4 952 941
AIDES INDIVIDUELLES	21 191 033	23 437 563
INTERVENTIONS COLLECTIVES	28 894 567	22 533 642
ACTIONS DE SERVICE	9 441 595	8 381 550
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	72 158 402	73 680 911
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 306 380	13 080 611
CHARGES DE PERSONNEL	114 592 555	113 857 721
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	34 070 984	35 430 008
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 639 556	5 370 760
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	303 028 830	300 725 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 420 009	16 837 949
Produits financiers	17 529 442	12 174 710
Charges financières	3 481 282	4 899 381
RESULTAT FINANCIER	14 048 160	7 275 329
Produits exceptionnels	16 383 810	42 759 131
Charges exceptionnelles	13 156 987	24 284 825
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 226 823	18 474 306
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-395 379	-743 748
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-19 101	-19 105
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	47 146	37 746
Résultat des sociétés mises en équivalence	-503 689	631 265
Résultat revenant aux minoritaires	-366 602	-398 215
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 457 367	42 095 527

Le résultat positif se situe à **27,5 M€** En forte baisse par rapport à 2012 de 34,8 %.

En effet, cette baisse est due à une forte diminution du résultat exceptionnel (-82,5 % par rapport à 2012), ceci est dû aux produits exceptionnels générés en 2012 pour la vente de l'établissement le Galion (35,0 M€) ainsi qu'une baisse du résultat d'exploitation (-32,2% par rapport à 2012) malgré une augmentation du résultat financier (+ 93,1 % par rapport à 2012) due au transfert des liquidités pour verser l'écrêtement à la réserve technique qui a généré des plus values.

En ce qui concerne les fonds sociaux des 14 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2013	2012 € constants
Produits		
Dotation sociale	104 176 424	104 936 798
Dont dotation action sociale	98 967 493	100 739 327
Dont dotation action sociale mutualisée	5 208 931	4 197 471
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 738 629	4 849 111
Total produits d'exploitation	108 915 053	109 785 909
Produits financiers	21 086 616	10 191 549
Produits exceptionnels	4 493 554	50 278 574
Sous total produits	134 495 223	170 256 032
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	134 495 223	170 256 032
Charges		
Interventions sociales	64 281 084	59 766 832
Actions mutualisées	4 733 758	4 989 097
Aides individuelles	21 191 033	23 608 657
Financement collectif	28 914 698	22 726 342
Actions de service	9 441 595	8 442 735
Charges de gestion courante	30 879 775	32 736 044
Total charges d'exploitation	95 160 859	92 502 876
Charges financières	9 242 845	8 831 992
Charges exceptionnelles	8 292 202	36 575 799
Sous total charges	112 695 906	137 910 668
Autres charges	106 097	121 201
Résultat excédent (positif)	21 693 220	32 224 163
Total charges	134 495 223	170 256 032

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, positif de **21,7 M€**. Ce résultat est en diminution par rapport à 2012, - **32,7 %** et comprend le résultat du fonds social de la fédération : un déficit de 6,2 M€ et le résultat des 14 institutions ; un résultat également positif de 27,9 M€

Il est proposé, depuis 2009, d'analyser séparément les fonds sociaux des 14 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des 14 institutions font apparaître le compte de résultat suivant :

	2013	2012 € constants
Produits		
Dotation sociale	104 113 970	104 936 798
Dont dotation action sociale	98 967 493	100 739 327
Dont dotation action sociale mutualisée	5 146 477	4 197 471
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 738 629	4 849 111
Total produits d'exploitation	108 852 599	109 785 909
Produits financiers	20 876 286	10 121 457
Produits exceptionnels	4 169 213	38 781 920
Sous total produits	133 898 098	158 689 287
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	133 898 098	158 689 287
Charges		
Interventions sociales	64 215 422	59 766 832
Actions mutualisées	4 668 096	4 989 097
Aides individuelles	21 191 033	23 608 657
Financement collectif	28 914 698	22 726 342
Actions de service	9 441 595	8 442 735
Charges de gestion courante	30 879 775	32 736 044
Total charges d'exploitation	95 095 197	92 502 876
Charges financières	9 242 845	8 807 979
Charges exceptionnelles	1 587 135	28 119 645
Sous total charges	105 925 177	129 430 500
Autres charges	106 097	121 201
Résultat excédent (positif)	27 866 824	29 137 585
Total charges	133 898 098	158 689 287

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en diminution par rapport à 2012, - 4.4 %, ceci est dû aux produits exceptionnels générés en 2012 pour la vente de l'établissement le Galion (35,0 M€).

Parmi les 14 institutions, 12 institutions ont un résultat positif, alimentant la réserve, et deux institutions, un résultat déficitaire (IRICASA, IRP AUTO Agirc), venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (*cf. vision par institution*).

1.2 La dotation sociale

	2013	2012 € constants	2011 € constants
Dotation sociale	104 113 970	104 936 798	106 581 221
Charges d'exploitation	95 095 197	92 502 876	96 567 101
Charges totales	105 925 177	129 430 500	119 245 750
Ressources totales	133 898 098	158 689 287	148 116 911
Charges exploitation/Dotation sociale	91%	88%	91%
Charges totales/Dotation sociale	102%	123%	112%
Charges totales/Ressources totales	79%	82%	81%

La dotation sociale s'élève à **104,1 M€** en 2013, elle est en légère baisse (-0,80 %) par rapport à 2012 en euros constants.

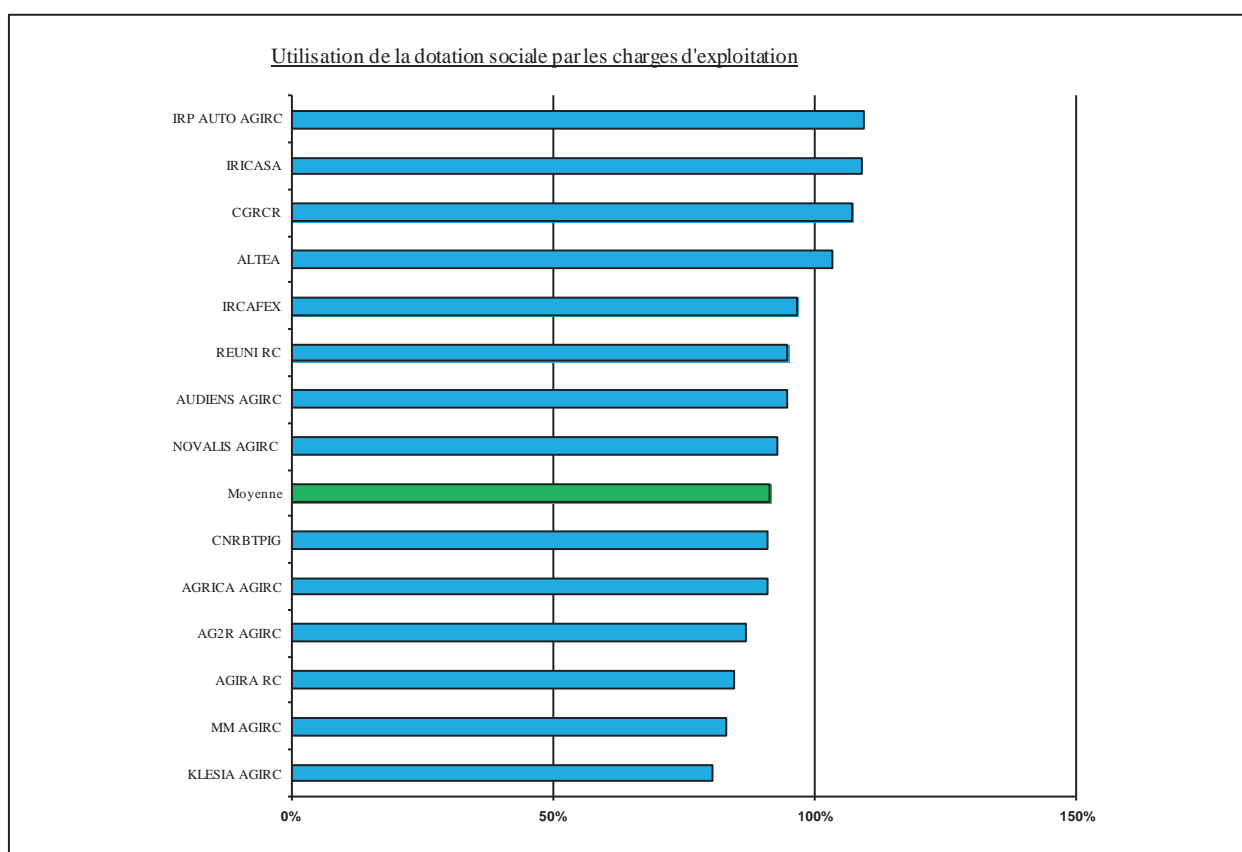
L'article 13 de l'accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 stipule que le montant des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour l'Agirc et pour l'Arrco sera maintenu en euros constants au montant alloué en 2010, pour l'exercice 2011 et sera maintenu en euros courants, au montant atteint en 2011, pour les exercices 2012 à 2015 inclus.

En application de l'accord précité, le montant global de dotation au titre des exercices 2012 à 2015 inclus est de **104,1 M€** (Cf. instruction Agirc 2012-3-DF du 31/01/2012).

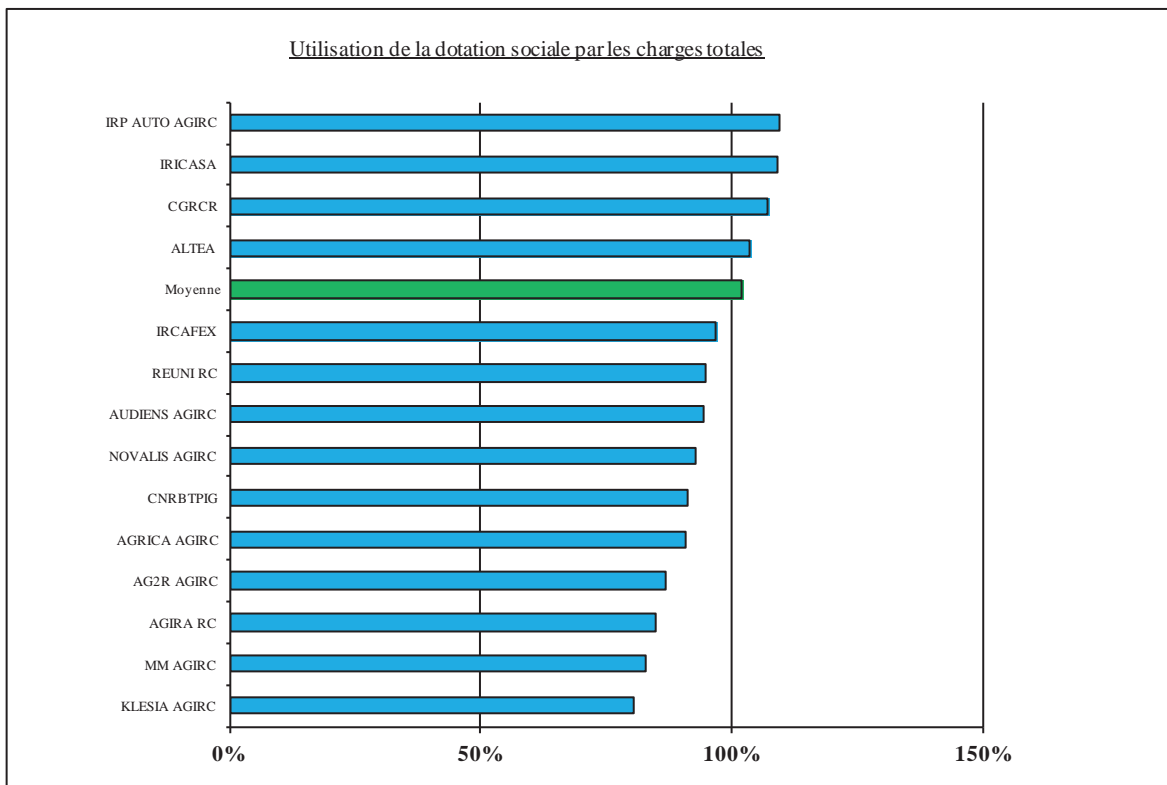
Les ressources totales s'élèvent à **133,9 M€**, elles sont en diminution de 15,6 % par rapport à 2012. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **102 %**, mais a contrario, l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**79 %**). Cela signifie que le résultat positif viendra augmenter la réserve du fonds social.

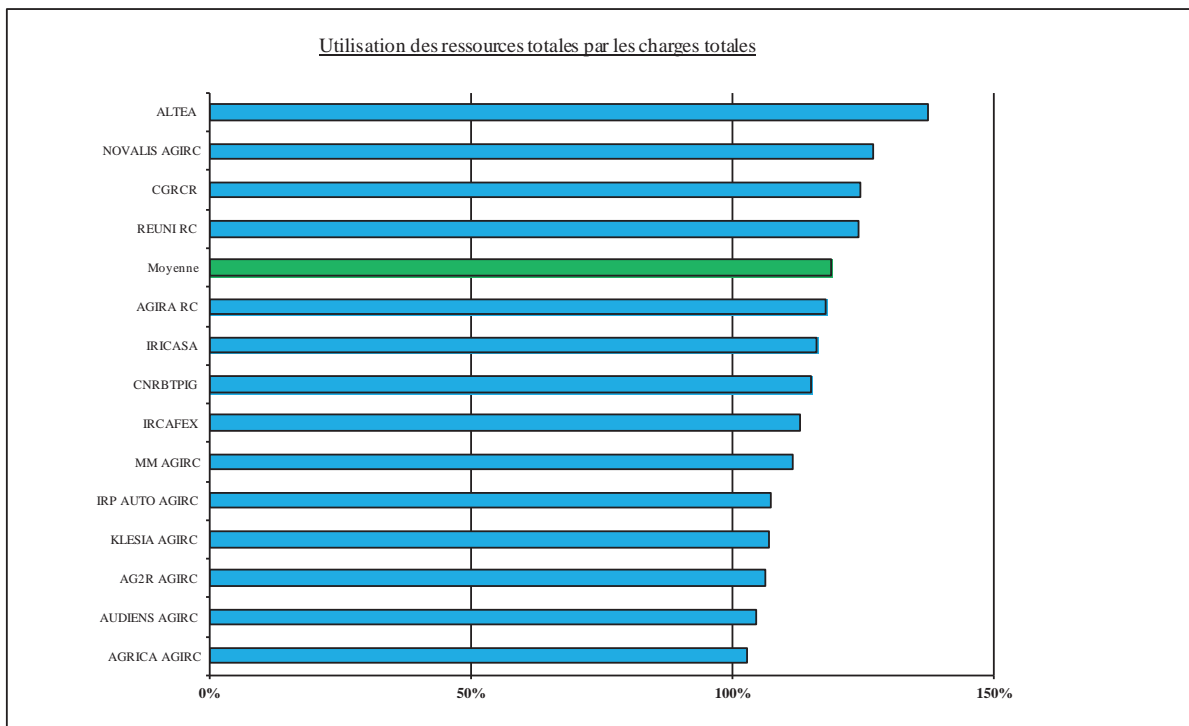
Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, 4 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation, 6 autres entre 90 et 97 % et 4 moins de 90 %. La moyenne Agirc se situe à 91 %, en hausse par rapport à 2012.



Selon le graphique ci-dessus, seulement 4 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation pour couvrir leurs dépenses totales, la moyenne étant de 102 %. La moyenne 2012 se situait à 131 %.



Selon le graphique ci-dessus, c'est la première année où toutes les institutions dépendent intégralement leurs ressources.

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

$$\text{Total des placements} + \text{total actif circulant} - \text{total des dettes} \\ (+ \text{ ou } - \text{ les comptes de liaisons entre fonds}).$$

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	2013	2012 € constants	2011 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	421 396 986	563 810 474	541 007 280
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	383 729	1 178 156	649 805
Résultat de l'exercice	27 866 824	29 137 585	28 745 855
Réserves au 31/12	449 647 539	594 126 215	570 402 939
Calcul disponibilités à long terme (compte tenu des créances et dettes)	104 306 933	242 241 344	230 241 119
Disponibilités à long terme en mois de charges	11,82	22,46	23,17

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 11,82 mois de charges contre 22,46 en 2012. Cette diminution s'explique directement par l'écêtement des réserves qui a été opéré fin 2013 (cf Instruction Agirc-Arrco 2013-125-DF) défini par l'article 3 de l'accord du 13 mars 2013.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un événement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan de l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4. Elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD,
- les engagements décidés par les instances des institutions voire autorisés par les fédérations mais soumis à l'autorisation des tutelles.

	2013
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	39 227 197
Autres (*)	13 364 820
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	52 592 017
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont contenus dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **39,2 M€** en 2013. Ces engagements augmentent de 5,4 % par rapport à 2012.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **39,2 M€** d'engagements hors bilan ainsi que du solde du plan médico-social et sanitaire qui suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 92,5 M€

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **-27,4 M€**

1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée de la fédération » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée de la fédération.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2013	2012 € constants
Produits		
Dotation sociale	62 454	0
Dont dotation action sociale	0	0
Dont dotation action sociale mutualisée	62 454	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	62 454	0
Produits financiers	210 330	70 092
Produits exceptionnels	324 341	11 496 653
Sous total produits	597 125	11 566 745
Résultat perte (négatif)	-6 173 604	0
Total produits	-5 576 479	11 566 745
Charges		
Interventions sociales	65 662	0
Actions mutualisées	65 662	0
Aides individuelles	0	0
Financement collectif	0	0
Actions de service	0	0
Charges de gestion courante	0	0
Total charges d'exploitation	65 662	0
Charges financières	0	24 013
Charges exceptionnelles	6 705 067	8 456 155
Sous total charges	6 770 729	8 480 168
Autres charges	0	0
Résultat excédent (positif)	0	3 086 578
Total charges	6 770 729	11 566 745

Le résultat négatif se situe à - 6,2 M€

Les quotes-parts des cessions des établissements de vacances et médico sociaux reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, 0,3 M€ en 2013, le résultat du placement des sommes versées est comptabilisé en produits financiers, 0,2 M€ Le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles, soit 6,7 M€ en 2013.

Cette somme correspond aux engagements autorisés par les instances et suivi annuellement dans le cadre de la veille du parc médico social et sanitaire Agirc Arrco.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve, sont les suivantes :

Institutions	Montant en €
CNRBTPIG	142 729
Malakoff Médéric Retraite AGIRC	1 855 511
CGRCR	392 078
REUNI Retraite Cadres	178 935
ALTEA	1 180 181
NOVALIS Retraite Agirc	472 545
AGIRA Retraite des Cadres	18 617
AUDIENS Retraite AGIRC	24 822
IRP AUTO Retraite AGIRC	6 206
AG2R Retraite Agirc	49 645
IRICASA	1 453 843
IRCAFEX	24 822
KLESIA Retraite AGIRC	835 510
TOTAL	6 635 444

Au 31 décembre 2013, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **28,6 M€**:

	2013	2012
Réserve au 1er janvier de l'exercice	34 810 931	31 746 722
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	34 810 931	31 746 722
Résultat de l'exercice		
Excédent		3 064 209
Déficit	6 173 604	
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	28 637 327	34 810 931

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.

En 2013, elles ont porté principalement sur l'adaptation aux déficits sensoriels, la bienveillance, les aménagements qualité environnementale, la santé bucco-dentaire pour un montant de 6 763 094 € (montants prélevés par les institutions de 6 635 444 €, la différence étant prélevée par la fédération sur la réserve sociale mutualisée).

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

**Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fédération)**

	2013	2012 <i>€ constants</i>
➤ Résultat d'exploitation	13,3 M€	18,1 M€
➤ Résultat financier	11,6 M€	1,3 M€
➤ Résultat exceptionnel	2,6 M€	10,7 M€
➤ Résultat du fonds social	27,9 M€	29,1 M€

Le résultat excédentaire 2013 viendra alimenter la réserve action sociale 2014

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2013	2012 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	54 005	47 242
Revenus des titres de participation dans les SCI	2 700 738	2 188 300
Prêts	499 106	468 980
Activité de placement et placement de liquidités	14 082 711	3 242 325
Divers	868 815	1 300 111
Reprise sur dépréciations et provisions	2 670 910	2 874 499
Transfert de charges financières	1	0
Total produits financiers	20 876 286	10 121 457
Immo de placement hors prêts	81 920	1 606 598
Activité de placement et placement de liquidités	328 214	246 286
Divers	70 704	91 486
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	0	0
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	3 677 226	4 692 332
Dotations dépréciations et provisions	5 084 781	2 171 277
Total charges financières	9 242 845	8 807 979
Résultat financier	11 633 441	1 313 478

Le résultat financier des 14 institutions est formé principalement par les produits (résultats positifs) réalisés sur les activités de placement des excédents du fonds social, constituant 67,5 % des produits financiers réalisés en 2013. Ces produits financiers ont doublé par rapport à 2012, du fait de la réalisation des plus values latentes dans le cadre des opérations d'écrêtement des réserves d'action sociale.

Le résultat financier est excédentaire de **11,6 M€** en 2013 en très forte augmentation par rapport à 2012.

Les charges financières sont, quant à elles, constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières, c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI et des charges financières dues aux résultats déficitaires des SCI, poste en diminution de 21,6 %.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2013	2012 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	326 318	89 395
Produits exceptionnels sur opération en capital	2 582 711	37 239 254
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	798 000	277 673
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	450 000	1 158 093
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	12 184	17 505
Total produits exceptionnels	4 169 213	38 781 920
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 052	767 870
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 552 062	27 351 337
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-907 889	-26 002 947
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	397 986	14 493 442
Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	510 924	11 509 943
Total charges exceptionnelles	1 587 135	28 119 645
Résultat exceptionnel	2 582 078	10 662 276

En 2013, le résultat exceptionnel est excédentaire de **2,6 M€** soit une **diminution de 75,8 %** due à la vente de la résidence Le Galion qui avait été enregistré en 2012 en produit exceptionnel.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital
(comprenant les prix de cession des actifs)
– charges exceptionnelles sur opération en capital
(comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée de la fédération s'élèvent à 0,3 M€ et concernent les cessions suivantes :

CNRBTPIG	Nantes, Strasbourg et le Cannel	112 938
CGRCR	SCI CGRCR Vacances	211 403
TOTAL		324 341

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions (sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels), il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement de l'action sociale.

	2013	2012 € constants
Dotation d'action sociale	98 967 493	100 739 327
Autres produits d'exploitation	530 124	582 468
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 491 605	709 010
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 701 109	3 544 558
Transfert de charges d'exploitation	15 791	13 075
Total produits d'exploitation	103 706 122	105 588 438
Aides individuelles	21 191 033	23 608 657
Interventions collectives	28 914 698	22 726 342
Actions de service	9 441 595	8 442 735
Charges de gestion courante	30 879 775	32 736 044
Sous traitance intra groupe	20 033 660	18 925 161
Services extérieurs	412 540	484 808
Impôts taxes et versements assimilés	115 805	41 843
Charges de personnel	-242	2 444
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	191 640	142 016
Dotation aux amortissements des droits de réservation	6 262 841	10 034 164
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	3 700 862	2 742 823
Autres charges de gestion courante	162 669	362 785
Total charges d'exploitation	90 427 101	87 513 779
Résultat d'exploitation	13 279 021	18 074 659

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **13,3 M€** en 2013. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale sous réserve que les résultats financier et exceptionnel cumulés soient positifs également.

Le résultat d'exploitation est en diminution par rapport à 2012, - **28,5 %**. Cela s'explique par une augmentation en 2013 des interventions collectives (+ 27,2 % par rapport à 2012) et actions de services (+ 11,8 % par rapport à 2012) malgré une baisse des aides individuelles (- 10,2 % par rapport à 2012) conjugué à une stagnation de la dotation sociale.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « financements collectifs » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales, sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste aides individuelles continue de diminuer – **10,2 %** par rapport à 2012 en euros constants. Cette baisse concerne globalement toutes les institutions.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

Les droits réservés acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservés ou en dépréciations des droits réservés. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.

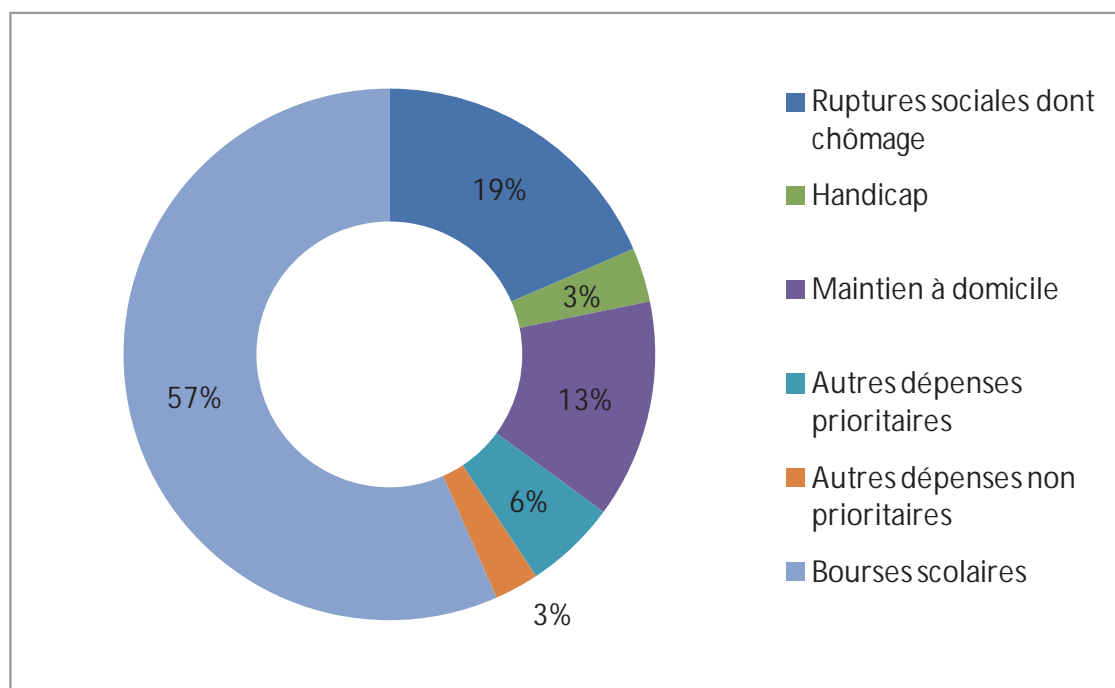
3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

Les principales dépenses du fonds social sont composées des aides financières individuelles (page 35), du financement collectif (page 36), des investissements en structures collectives (page 36), des actions service (page 37) et des autres charges de personnel et de fonctionnement (page 37).

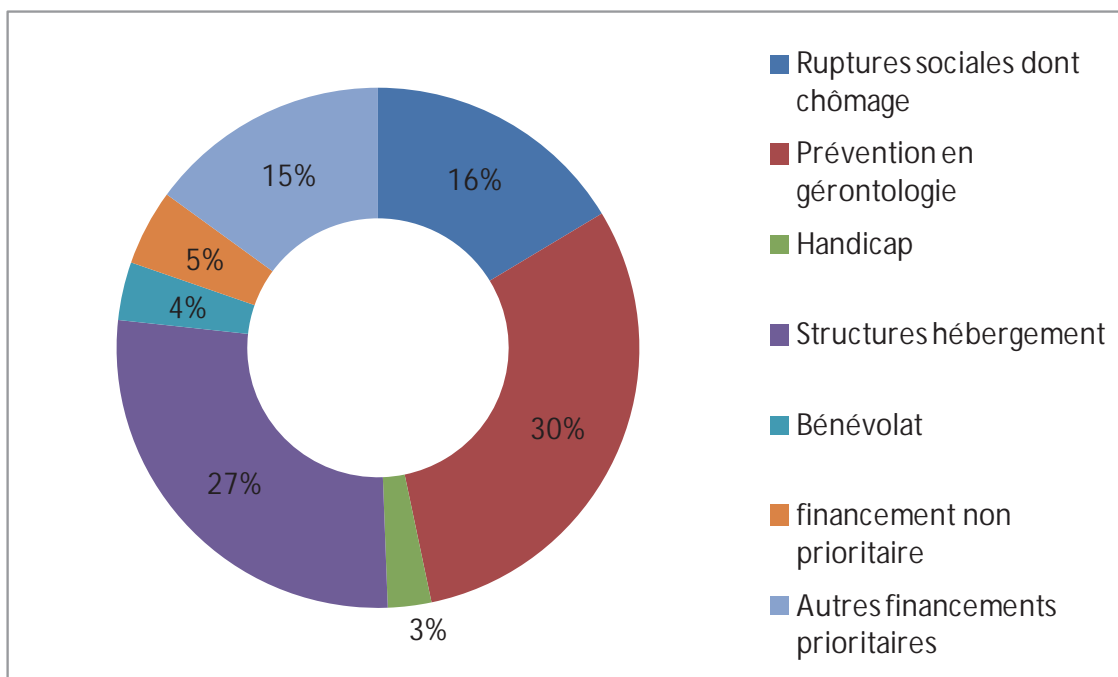
	2013	2012 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 11,6 % par rapport à 2012	15,9 M€	18,0 M€
40,7 % d'aides prioritaires dont :	6,5 M€	7,4 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	3,0 M€	3,2 M€
Accompagnement perte d'autonomie	3,5 M€	4,1 M€
59,3 % d'aides non prioritaires dont :	9,5 M€	10,7 M€
scolarité	9,0 M€	10,1 M€
- 10,4 % par rapport à 2012		

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2013	2012 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 29,3% par rapport à 2012	27,6 M€	21,3 M€
dont 95,3 % de financements prioritaires	26,3 M€	19,7 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

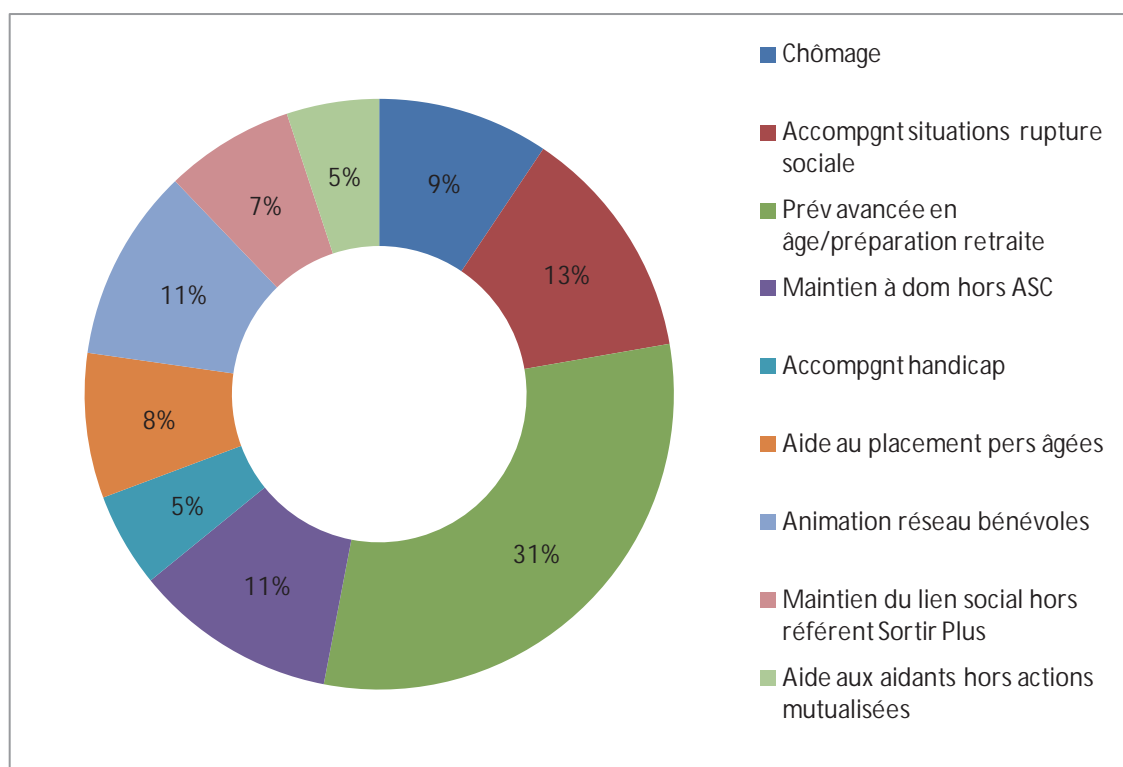


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	9,2 M€
dont :	
subventions	9,2 M€
prêts	0,002 M€
Nombre de places souscrites en 2013 dont 195 places dans des EHPAD	228
Le nombre de places total au 31/12/13 (déduction faite des 84 droits réservataires échus en 2013)	8 057
Financement des places en accueil de jours	780 jours

Actions de service (mission ECO)	11,8 M€
nombre d'ETP	108,08

Les autres charges de personnel et fonctionnement	25,5 M€
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	10,9 M€
nombre d'ETP	80,84
dont Commissions sociales	1,1 M€
nombre d'ETP	8,41

Répartition des ETP des actions de service (en %)




3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées dans les comptes de charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

3.1 Les aides financières individuelles

 **Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel**, comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste en 2013 s'élève à **15,9 M€**, soit **15,3 % de la dotation sociale**, en diminution de 11,6 % par rapport à 2012. La baisse concerne globalement toutes les institutions et les 3 grandes rubriques :

- **développer la prévention : -7,4 % par rapport à 2012**
- **prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées : -13,9 % par rapport à 2012. La baisse porte surtout sur le poste maintien à domicile des personnes âgées qui s'élève à 2,1 M€ en 2013 contre 2,5 M€ en 2012,**
- **aide à la scolarité** qui diminue en 2013, l'aide s'élève à 9,0 M€ en 2013, soit – 10,4 % par rapport à 2012 (10,1 M€),

a) **LES AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES** constituent **59,3 % des aides individuelles** et représentent **9,5 M€**. Elles sont en **diminution de 11,4 %** par rapport à 2012. Elles comprennent notamment :

- les bourses scolaires (tous types) : 94 %,
- les autres aides non prioritaires : 3 %

Scalarité

Le montant total des bourses attribuées est de **9,0 M€** en 2013. Il est en **baisse de 10,4 %** par rapport à 2012 en euros constants. Cette baisse est récurrente depuis 2009.

Le nombre total de bourses attribuées est de 10 036, il est en **baisse de 12,3 %** par rapport à 2012 (1 412 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses a diminué, il passe de 990 € en 2012 à 899 € en 2013 :

- 894 € pour les bourses cotisants,
- 950 € pour les bourses allocataires.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **0,4 M€ en 2013** contre 0,6 M€ en 2012. Le montant des bonifications de prêts chute depuis 2011 du fait de la suppression de la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques.

b) **LES AIDES FINANCIERES PRIORITAIRES** ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **6,5 M€** et **40,8 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **baisse** par rapport à 2012 (- 12 %).

Développer la prévention

Ce thème représente **18,7 %** des aides individuelles totales, soit **3,0 M€ en baisse de 7,4 %** par rapport à 2012. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**2,9 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.


Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Elle représente **17,1 %** des aides individuelles totales, soit **2,7 M€ en baisse de 13,9 %** par rapport à 2012. Le plus gros poste concerne l'aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne (**1,4 M€**).

Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **0,8 M€** et **4,8 % des aides individuelles totales**, en diminution de 20,7 % par rapport à 2012 (1 M€ en 2012).

Au total, en 2013, les aides individuelles diminuent de manière plus accentuée dans les domaines non prioritaires tous postes confondus que dans ceux prioritaires.

 **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 5,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

	2013				2012				2013		2012	
	COTISANTS		ALLOCATAIRES		COTISANTS		ALLOCATAIRES		Total Montants	% du total aides indiv.	Total Montants	% du total aides indiv.
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT				
Aides financières individuelles prioritaires (hors charges de personnel)												
DEVELOPPER LA PREVENTION	1 137	1 536 364,28	1 167	1 450 137,59	1 157	1 772 322,17	1 224	1 452 482,87	2 986 501,87	18,73%	3 224 805,04	17,87%
Rupture sociale	1 136	1 536 289,28	1 108	1 417 944,76	1 136	1 743 643,81	1 128	1 369 899,21	2 954 234,04	18,53%	3 113 543,02	17,26%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin...)	54	56 814,00	202	341 580,04	40	43 756,16	199	374 616,34	398 394,04	2,50%	418 372,50	2,32%
Logement / Déménagement	189	264 583,92	232	268 771,60	167	225 145,85	322	325 409,33	533 355,52	3,35%	550 555,18	3,05%
Recherche d'emploi (chômage...)	285	494 306,35	1	300,00	302	436 218,56	-	-	494 606,35	3,10%	436 218,56	2,42%
Entraide / Urgence sociale	608	720 585,01	673	807 293,12	627	1 038 523,24	607	669 873,54	1 527 878,13	9,58%	1 708 396,78	9,47%
Prévention en gérontologie	1	75,00	2	100,00	9	6 101,41	7	3 822,57	175,00	0,00%	9 923,99	0,06%
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	1	75,00	2	100,00	-	-	1	15,11	175,00	0,00%	15,11	0,00%
Préparation à la retraite	-	-	-	-	9	6 101,41	6	3 807,47	-	0,00%	9 908,88	0,05%
Maintien du lien social	-	-	57	32 092,83	12	22 420,00	89	78 761,10	32 092,83	0,20%	101 181,10	0,56%
Activités de maintien du lien social	-	-	57	32 092,83	12	22 420,00	89	78 761,10	32 092,83	0,20%	101 181,10	0,56%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	425	402 804,49	4 204	2 332 574,99	487	457 866,29	5 315	2 719 421,33	2 735 379,48	17,16%	3 177 287,63	17,61%
Maintien à domicile des personnes âgées	159	112 200,97	3 838	2 013 109,98	153	103 022,69	4 848	2 387 709,44	2 125 310,95	13,33%	2 490 732,13	13,81%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne	41	14 901,00	2 529	1 390 442,24	51	14 206,76	3 079	1 597 970,33	1 405 343,24	8,82%	1 612 177,08	8,94%
Dépenses d'énergie	109	83 118,97	442	227 196,11	91	73 327,26	559	256 734,53	310 315,08	1,95%	330 061,79	1,83%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	8	12 181,00	412	269 798,98	7	10 104,24	602	384 427,22	281 979,98	1,77%	394 531,46	2,19%
Aides techniques à domicile	1	2 000,00	455	125 672,65	4	5 384,43	608	148 577,36	127 672,65	0,80%	153 961,79	0,85%
Accompagner le handicap	249	285 280,52	242	244 083,25	322	349 994,90	337	285 238,84	529 363,77	3,32%	635 233,75	3,52%
Autonomie des personnes handicapées	218	264 403,12	218	219 718,73	285	324 540,96	281	243 307,24	484 121,85	3,04%	567 848,21	3,15%
Vacances personnes handicapées	31	20 877,40	24	24 364,52	37	25 453,94	56	41 931,60	45 241,92	0,28%	67 385,54	0,37%
Aide aux aidants	17	5 323,00	124	75 381,76	12	4 848,71	130	46 473,05	80 704,76	0,51%	51 321,76	0,28%
Actions en faveur des aidants	17	5 323,00	124	75 381,76	12	4 848,71	130	46 473,05	80 704,76	0,51%	51 321,76	0,28%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	1	2 160,00	590	768 213,55	1	2 014,00	586	969 975,37	770 373,55	4,83%	971 989,37	5,39%
Structures pour personnes âgées	1	2 160,00	589	767 680,55	1	2 014,00	586	969 975,37	769 840,55	4,83%	971 989,37	5,39%
Hébergement permanent en EHPAD	1	2 160,00	420	631 189,55	-	-	403	784 702,62	633 349,55	3,97%	784 702,62	4,35%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	-	-	169	136 491,00	1	2 014,00	183	185 272,75	136 491,00	0,86%	187 286,75	1,04%
Structures pour personnes handicapées	-	-	1	533,00	-	-	-	-	533,00	0,00%	-	0,00%
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	-	-	1	533,00	-	-	-	-	533,00	0,00%	-	0,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES hors charges de personnel	1 563	1 941 328,77	5 961	4 550 926,13	1 645	2 232 202,46	7 125	5 141 879,58	6 492 254,90	40,72%	7 374 082,04	40,87%
Aides financières individuelles non prioritaires (hors charges de personnel)												
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	10 563	8 262 793,54	1 290	1 187 576,62	11 848	9 018 222,58	1 596	1 649 431,57	9 450 370,16	59,28%	10 667 654,15	59,13%
Scolarité	9 056	8 094 929,00	980	931 175,43	10 222	8 797 342,32	1 226	1 274 454,17	9 026 104,43	56,62%	10 071 796,49	55,82%
Aide à la scolarité / Etudes / Apprentissage	9 056	8 094 929,00	980	931 175,43	10 222	8 797 342,32	1 226	1 274 454,17	9 026 104,43	56,62%	10 071 796,49	55,82%
Autres dépenses non prioritaires	61	44 118,06	310	256 401,19	89	73 566,95	370	350 663,39	300 519,25	1,89%	424 230,34	2,35%
Vacances	-	-	1	930,00	-	-	2	1 711,90	930,00	0,01%	1 711,90	0,01%
Aides soins santé	33	17 680,06	181	142 043,27	39	32 331,31	161	128 028,40	159 723,33	1,00%	160 359,70	0,89%
Activités culturelles, activités sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%
Frais d'obsèques	12	14 798,00	24	14 067,00	11	9 642,03	66	54 534,09	28 865,00	0,18%	64 176,11	0,36%
Autres dépenses non prioritaires	16	11 640,00	104	99 360,92	39	31 593,62	141	166 389,01	111 000,92	0,70%	197 982,62	1,10%
Prêts	1 446	123 746,48	-	-	1 537	147 313,30	-	24 314,02	123 746,48	0,78%	171 627,32	0,95%
Bonification	1 446	123 746,48	-	-	1 537	147 313,30	-	24 314,02	123 746,48	0,78%	171 627,32	0,95%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES hors charges de personnel	10 563	8 262 793,54	1 290	1 187 576,62	11 848	9 018 222,58	1 596	1 649 431,57	9 450 370,16	59,28%	10 667 654,15	59,13%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES hors charges de personnel	12 126	10 204 122,31	7 251	5 738 502,75	13 493	11 250 425,04	8 721	6 791 311,15	15 942 625,06	100,00%	18 041 736,18	100,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES hors charges de personnel (cot. + alloc.)	-	-	19 377	15 942 625,06	-	-	22 214	18 041 736,18	15 942 625,06	100,00%	18 041 736,18	100,00%
CHARGES DE PERSONNEL (RECUEIL ETP)	-	-	59	5 248 407,80	-	-	49	5 559 889,10	-	-	-	-
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cotisations + allocations)	-	-	-	21 191 032,86	-	-	-	23 601 625,29	-	-	-	-

3.2 Les financements collectifs



Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et n'entrant pas dans le champ dit mutualisé,
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

Depuis 2010, on distingue les sommes versées aux établissements pour personnes âgées et handicapées : hébergements – propriétés Agirc-Arrco et hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique des financements collectifs entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le fonds social).

Le montant des financements collectifs s'élève à **27,6 M€** en 2013, soit **26,5 % de la dotation sociale**. Il est en **augmentation de 29,3 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est équivalente à celle des aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- le bénévolat,
- les prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...), il s'agit d'un nouveau poste distinct depuis 2010,
- le financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **95,4 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 53,2 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 27,3 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 24,6 %.

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 12,9 M€(respectivement 7,6 et 4,1 M€).

La prévention en gérontologie concerne notamment le financement des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco au nombre de 16 en 2013, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. La progression de ce poste est de **9,9 % par rapport à 2012**.

Les situations de rupture sociale (+10,3 % en 2013) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté. Les montants dépensés les plus importants concernent NOV R Agirc 1,1 M€, Malakoff Médéric Retraite Agirc 0,7 M€, Audiens Agirc 0,5 M€


L'accompagnement de la perte d'autonomie augmente de 128 % par rapport à 2012 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées – propriétés Agirc Arrco - pour 6,8 M€, en **augmentation de 140 %** par rapport à 2012. Cette rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

Le prolongement de l'autonomie à domicile augmente de 66 % par rapport à 2012 et les subventions allouées à l'aide à domicile pour les personnes âgées pour 1,3 M€ augmentent de 100 % par rapport à 2012.

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs s'élèvent à 1,3 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.**

	2013		2012	% du total des financements collectifs 2013	% du total des financements collectifs 2012
	NOMBRE	MONTANT	MONTANT		
Financement collectif prioritaire (hors charges de personnel)					
DEVELOPPER LA PREVENTION	15 415	14 666 842,80	13 244 194,48	53,15%	62,06%
Rupture sociale	2 482	4 526 335,27	4 087 641,44	16,40%	19,15%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin, ...)	324	253 896,69	344 446,08	0,92%	1,61%
Recherche d'emploi (chômage, ...)	2 158	4 272 438,58	3 743 195,36	15,48%	17,54%
Prévention en gérontologie	10 334	8 349 930,05	7 596 132,94	30,26%	35,60%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	2 660	5 124 358,94	5 124 826,41	18,57%	24,02%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	5 696	1 443 696,62	1 244 990,22	5,23%	5,83%
Préparation à la retraite	1 971	1 316 191,78	859 840,81	4,77%	4,03%
Soutien à la recherche et développement	7	465 682,71	366 475,50	1,69%	1,72%
Maintien du lien social	2 599	1 790 577,48	1 560 420,10	6,49%	7,31%
Activités de maintien du lien social	2 599	1 790 577,48	1 560 420,10	6,49%	7,31%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	4 010	2 758 395,12	1 660 298,30	10,00%	7,78%
Maintien à domicile des personnes âgées	1 534	1 539 397,56	1 157 869,75	5,58%	5,43%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne,...	1 503	1 271 648,16	635 052,47	4,61%	2,98%
Aides techniques à domicile	31	267 749,40	522 817,28	0,97%	2,45%
Accompagner le handicap	2 008	744 632,08	263 873,27	2,70%	1,24%
Autonomie à domicile des personnes handicapées	2 007	695 382,08	243 628,55	2,52%	1,14%
Vacances personnes handicapées	1	49 250,00	20 244,73	0,18%	0,09%
Aide aux aidants	468	474 365,48	238 555,28	1,72%	1,12%
Actions en faveur des aidants	468	474 365,48	238 555,28	1,72%	1,12%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	3 786	7 539 620,09	3 309 861,02	27,32%	15,51%
Structures pour personnes âgées	3 616	6 785 366,48	2 837 145,01	24,59%	13,29%
Hébergement permanent ou temporaire - propriété Agirc-Arrco	71	6 700 013,58	2 758 326,11	24,28%	12,93%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - Hors propriétés Agirc-Arrco	3 545	85 352,90	78 818,90	0,31%	0,37%
Structures pour personnes handicapées	170	754 253,61	472 716,01	2,73%	2,22%
Structure pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arrco	3	180 214,70	148 596,95	0,65%	0,70%
Structure d'accueil personnes handicapées / personnes handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arrco	167	574 038,91	324 119,06	2,08%	1,52%
BENEVOLAT	230	994 720,12	1 261 811,39	3,60%	5,91%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES	16 020	353 225,08	271 288,82	1,28%	1,27%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel	39 461	26 312 803,21	19 747 454,01	95,35%	92,54%
Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)				0,00%	0,00%
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 630	1 059 659,90	1 415 993,72	3,84%	6,64%
Autre bénévolat			1 460,15	0,00%	0,01%
Vacances	45	777 194,24	885 680,67	2,82%	4,15%
Activités culturelles, activités sociales	1 567	122 115,00	115 808,02	0,44%	0,54%
Prix / Innovation sociale	1	35 714,00	23 111,66	0,13%	0,11%
Autres dépenses non prioritaires	17	124 636,66	389 933,23	0,45%	1,83%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES	4	223 772,00	176 587,52	0,81%	0,83%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel	1 634	1 283 431,90	1 592 581,24	4,65%	7,46%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF hors charges de personnel	41 095	27 596 235,11	21 340 035,25	100,00%	100,00%
CHARGES DE PERSONNEL		1 318 461,45	1 379 537,87		
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF		28 914 696,56	22 719 573,12		

3.3 Les actions mutualisées

 **Les actions mutualisées** sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

Dans la vision par institution (partie 3 du rapport social), il a été jugé plus opportun de neutraliser l'effet du pilotage de certaines institutions (compensé par la redistribution des dotations mutualisées) et de mettre en équivalence les institutions et par conséquent de faire figurer le montant des dotations sociales mutualisées prélevées réellement aux institutions (5 % des dotations globales, hors DOM).

	2013	2012 € constants	% 2013
ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	3 549 135	2 714 934	100,00%
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat	4 800	0	0,14%
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie	24 668	75 917	0,70%
Référent aide à dom momentanée	602 999	0	16,99%
Sortir plus	1 328 115	632 218	37,42%
Aidants	0	0	0,00%
Entité de pilotage - Parc propriétés	1 350 000	1 257 866	38,04%
Réseau CRCAS labellisé	140 638	108 488	3,96%
Prévention	111 067	55 233	3,13%
Aidants	20 573	23 425	0,58%
Pilotage	8 998	29 830	0,25%
Santé en mouvement	0	0	0,00%
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	5 109	0	0,14%
Procédure EHPAD : forfait minimum garanti	475	616 468	0,01%
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	62 330	23 978	1,76%
Divers sous autorisation des fédérations : DASI, plateforme VRF	30 000	0	0,85%
Nombre d'équivalents temps plein	29	24	
Charges de personnel	2 503 587	2 274 163	
Total (actions mutualisées et charges de personnel)	6 052 723	4 989 097	

Les actions mutualisées augmentent de 30,7 % surtout du fait de l'augmentation des dépenses liées à la prise en charge de l'aide à domicile momentanée et sortir plus.

 Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 2,5 M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2013, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2013** s'élève à **9,2 M€ en stagnation par rapport à 2012, et représentent 8,8 % de la dotation sociale**. Ces subventions permettent d'acquies des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2013 s'élève à **0,002 M€**. Une seule institution a eu recours à ce mode de financement (IRICASA).

L'effort total est donc de **9,2 M€ en stagnation par rapport à 2012**.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2013 pour financer **195 places en EHPAD**, contre 294 en 2012, et **33 places en établissements pour personnes handicapées**, contre 128 en 2012.

Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires au 31 décembre 2013 est de 6 530 dans les établissements pour personnes âgées et de 1 527 dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année, 84 droits sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2013, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 41 963 € pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2013		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	195 places	4 280 508 €
Personnes handicapées	33 places	2 279 535 €
Accueil de jour	780 jours	41 963 €
TOTAL engagements		6 602 006 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		7 540 333 €

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603 110 actions mutualisées, 603 120 aides individuelles, 603 130 interventions collectives, 603 140 actions de service).

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition des professionnels en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2013 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	46,19
Aides individuelles non prioritaires	12,25
Prêt	2,98
Chômage	10,13
Accompngnt situations rupture sociale	13,93
Prév avancée en âge/préparation retraite	33,23
Maintien à dom hors ASC	12,00
Accompngnt handicap	5,60
Aide au placement pers âgées	8,60
Animation réseau bénévoles	11,46
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	7,66
Aide aux aidants hors actions mutualisées	5,47
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	11,61
Investist et financt collec handicap	2,78
Investist et financt collec non prioritaires	0,59
Maintien à domicile ASC	0,52
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat	0,00
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie	0,11
Référent aide à dom momentanée	0,11
Comités EHPAD	5,21
Suivi des droits réservataires	4,39
Entité de pilotage - Parc propriétés	12,76
Référent Sortir Plus	0,66
Pilotage réseau CRCAS labellisé	4,16
Aide aux aidants hors CRCAS	0,98
Santé en mouvement	0,00
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	0,27
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	0,00
Pilotage / Management / Fonctions centrales	80,84
Commissions sociales	8,41
Total ETP à calculer	302,90
Sous total ETP Aides individuelles	61,42
Sous total ETP Actions de service	108,08
Sous total ETP investissement et financements collectifs	14,98
Sous total ETP Actions mutualisées	29,17
Total ETP charges d'exploitation	213,65
Sous total ETP charges de gestion courante	89,25
Total ETP	302,90

L'effectif total en 2013 est constitué de **302,90 ETP**, en **augmentation par rapport à 2012 de 2,52 %**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **29,17** correspondant à **9,6 %** des ETP totaux, en augmentation de 7,4 % par rapport à 2012.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **14,39 ETP**, en **diminution de 6,7 % par rapport à 2012**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **46,19 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **15,2 %** du total, en diminution par rapport à 2012 de 6,1 %.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **15,8 ETP**, soit **5,2 % du total**, en **diminution de 9,8 %**.

En 2013, **8,4 ETP** (7,2 ETP en 2012), en augmentation de 16,3 % par rapport à 2012, sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **80,84 ETP**, soit **26,7 %** de l'effectif total et en augmentation de 5 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **194,82 ETP** en légère augmentation de 0,7 %. (+ 1,3 ETP par rapport à 2012).

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge / préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent « Sortir Plus », aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2013, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **108,08 ETP** soit **35,7 %** des ETP totaux. Ils sont en augmentation de 6,0 % par rapport à 2012.

Les actions de service représentent 11,8 M€ en 2013, elles augmentent par rapport à 2012.

3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommées frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de service, correspondant à **213,65 ETP et à 70,5 % des ETP totaux**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 41,1 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	28,3	
Charges de personnel des interventions sociales*	19,9	70%
Charges de personnel de gestion courante	8,4	30%
Charges de fonctionnement	12,5	
Frais spécifiques	0,3	

*répartis selon type d'action

En 2013, les charges de personnel et de fonctionnement sont en augmentation de 5,7 % par rapport à celles de 2012, en euros constants.

Les charges de personnel et de fonctionnement sont le fruit d'une répartition analytique des charges de gestion courante réalisées par chaque groupe. Les charges de gestion courante représentent 30,9 M€ en 2013 contre 32,5 M€ en 2012 soit une baisse de 4,9 %.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2013

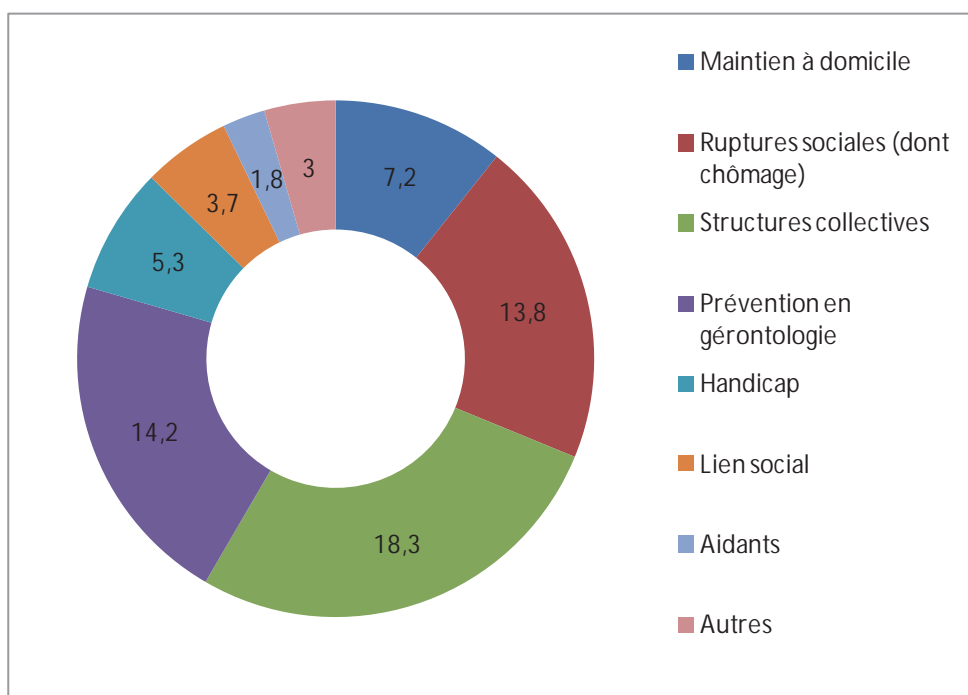
	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires (1)	46,19	4 322 332	1 906 627		6 228 959
Aides individuelles non prioritaires (2)	12,25	1 146 321	505 654		1 651 975
Prêt (3)	2,98	278 860	123 008		401 868
Chômage (4)	10,13	947 937	418 145		1 366 083
Accompngnt situations rupture sociale (5)	13,93	1 303 531	575 001		1 878 532
Prév avancée en âge/préparation retraite (6)	33,23	3 109 571	1 371 665		4 481 236
Maintien à dom hors ASC (7)	12,00	1 122 927	495 335		1 618 262
Accompngnt handicap (8)	5,60	524 032	231 156		755 189
Aide au placement pers âgées (9)	8,60	804 764	354 990		1 159 754
Animation réseau bénévoles (10)	11,46	1 072 395	473 045		1 545 440
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus (11)	7,66	716 802	316 189		1 032 990
Aide aux aidants hors actions mutualisées (12)	5,47	511 867	225 790		737 658
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD (13)	11,61	1 086 432	479 237		1 565 668
Investist et financt collect handicap (14)	2,78	260 145	114 753		374 897
Investist et financt collec non prioritaires (15)	0,59	55 211	24 354		79 565
Maintien à domicile ASC (16)	0,52	48 660	21 465		70 125
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat (17)	0,00	0	0		0
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie (18)	0,11	10 293	4 541		14 834
Référent aide à dom momentanée (19)	0,11	10 293	4 541		14 834
Comités EHPAD (20)	5,21	487 537	215 058		702 595
Suivi des droits réservataires (21)	4,39	410 804	181 210		592 014
Entité de pilotage - Parc propriétés (22)	12,76	1 194 045	526 706		1 720 752
Référent Sortir Plus (23)	0,66	61 761	27 243		89 004
Pilotage réseau CRCAS labellisé (24)	4,16	389 281	171 716		560 997
Aide aux aidants hors CRCAS (25)	0,98	91 706	40 452		132 158
Santé en mouvement (26)	0,00	0	0		0
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant (27)	0,27	25 266	11 145		36 411
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche (28)	0,00	0	0		0
Pilotage / Management / Fonctions centrales (29)	80,84	7 564 783	3 336 906		10 901 689
Commissions sociales (30)	8,41	786 984	347 147	262 623	1 134 132
Total ETP à calculer (31)	302,90	28 344 542	12 503 079	262 623	40 847 621
Charges de personnel	28 344 542				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	12 503 079				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	262 623				

4 - Bilan des orientations sociales prioritaires

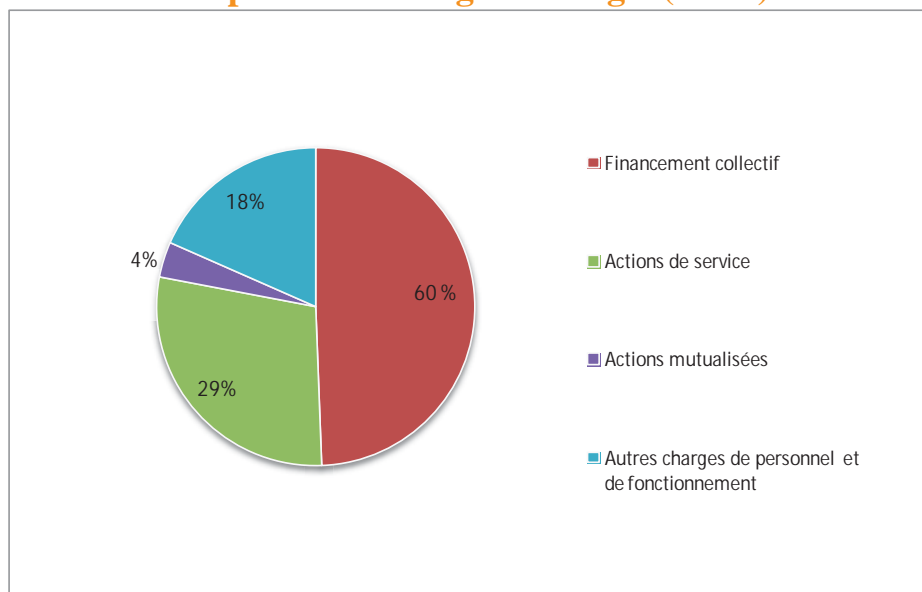
Les orientations prioritaires

	2013	2012 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires <i>(incluant les charges de personnel et les actions de service)</i>	71,3 M€	62,5 M€
% de la dotation sociale	68 %	60 %
dont :		
Maintien à domicile	7,2 M€	8,2 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	13,8 M€	13,1 M€
Structures collectives	18,3 M€	14,3 M€
Prévention	14,2 M€	12,5 M€
Handicap	5,3 M€	5,3 M€
Lien social	3,7 M€	4,6 M€
Prestations externalisées	0,4 M€	0,3 M€
Autres (dont les aidants 1,8 M€)	4,4 M€	4,2 M€

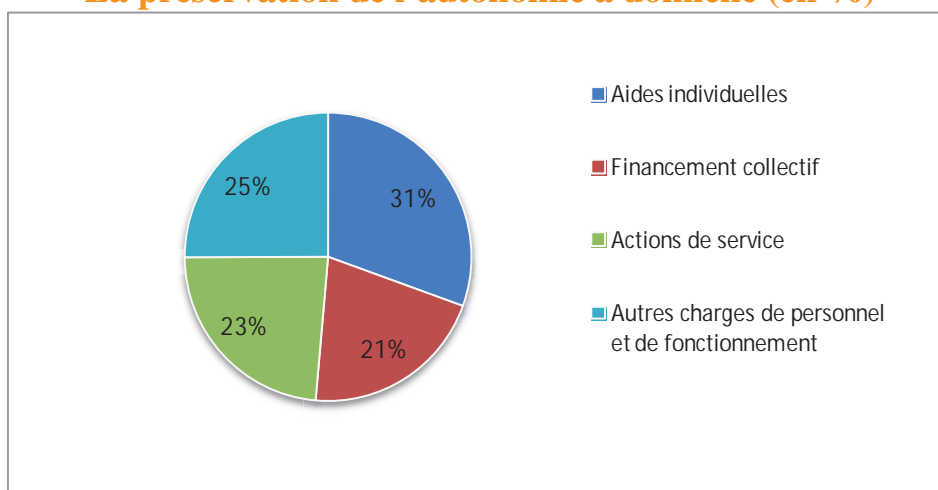
Répartition en millions d'euros



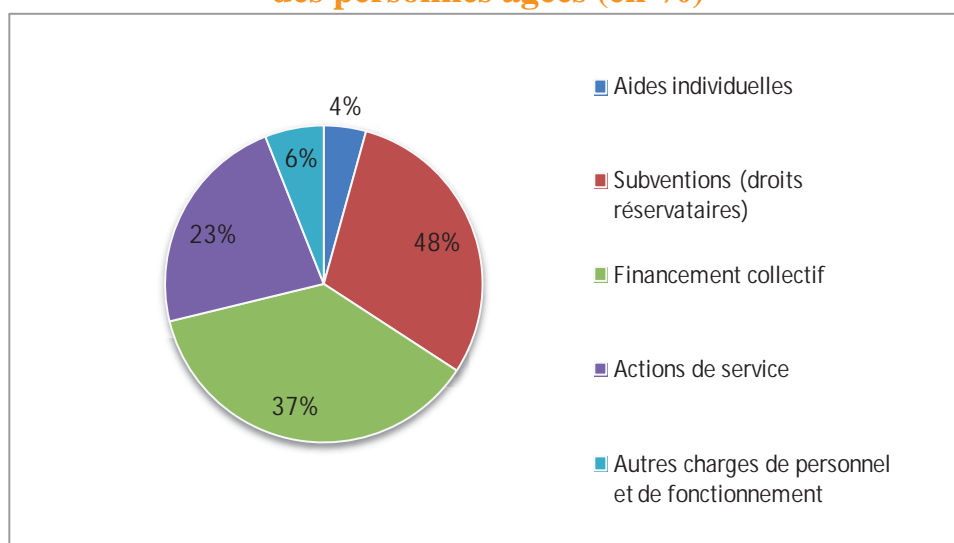
La prévention en gérontologie (en %)



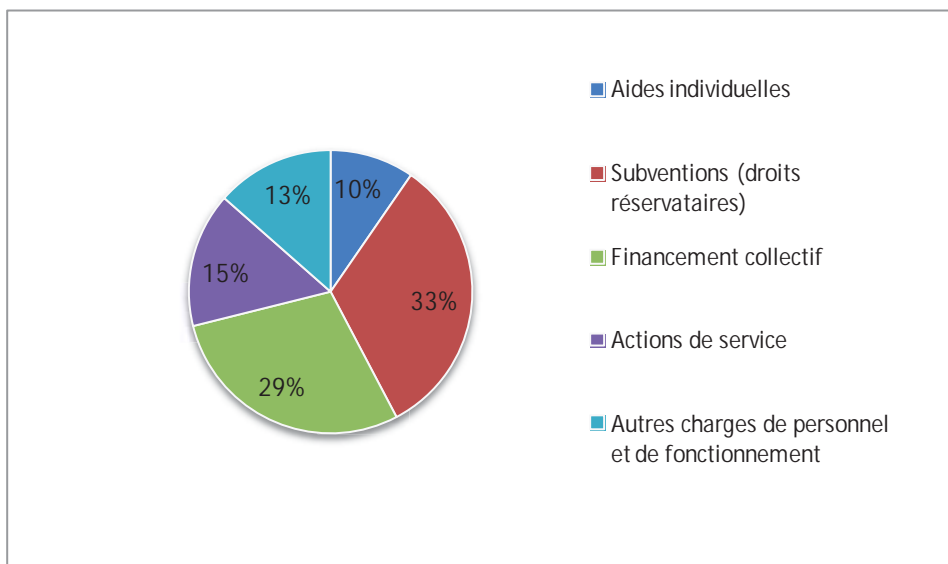
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



4. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (cf. *extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

S'agissant de la dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2013 correspond à la dernière année.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2013 à **71,3 M€**, soit **68 % de la dotation sociale** en augmentation de 8 points par rapport à 2012.

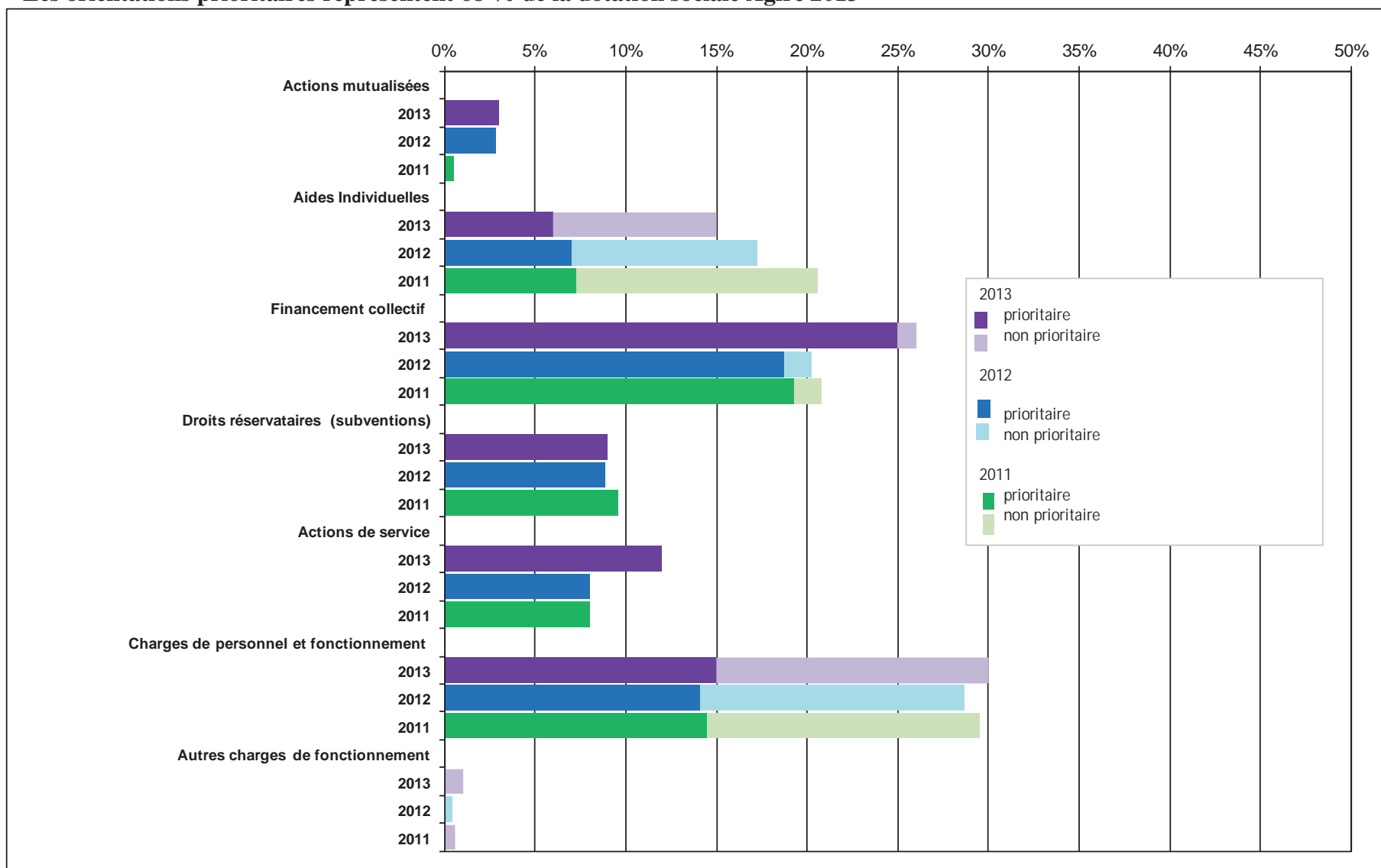
Les orientations prioritaires, fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devaient atteindre **70 % des dotations sociales**, pour la cinquième année consécutive cet objectif n'est pas atteint.

Synthèse des orientations prioritaires 2013

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	2 986 502	14 666 843	1 129 265		9 164 755	3 743 673	31 691 037	30%
Rupture sociale	2 954 234	4 526 335			3 244 615	3 067 424	13 792 608	13%
Prévention en gérontologie	175	8 349 930	555 677		4 798 146	533 268	14 237 196	14%
Maintien du lien social	32 093	1 790 577	573 587		1 121 995	142 981	3 661 233	4%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	2 735 379	2 758 395	42 440		3 623 558	2 160 701	11 320 472	11%
Maintien à domicile	2 125 311	1 539 398	24 434		1 718 054	1 801 298	7 208 496	7%
Accompagner le handicap	529 364	744 632			755 189	292 750	2 321 934	2%
Aide aux aidants	80 705	474 365	18 005		1 150 314	66 653	1 790 043	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	770 374	7 539 620	62 330	7 262 594	4 175 115	1 480 682	21 290 714	20%
Structures Personnes Agées	769 841	6 785 366		5 519 571	4 175 115	1 067 432	18 317 326	18%
Structures Personnes Handicapées	533	754 254	62 330	1 743 023	0	413 250	2 973 389	3%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		994 720			1 545 440	85 817	2 625 977	3%
PRESTATIONS EXTERNALISEES		353 225				22 789	376 015	0%
TOTAL	6 492 255	26 312 803	5 208 816	7 262 594	18 508 867	7 493 662	71 278 997	68%

Effectifs totaux de l'action sociale : 302,90 ETP

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale
Les orientations prioritaires représentent 68 % de la dotation sociale Agirc 2013



4.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	175	9 927	-98%	0,00%
Bilan de prévention/action info/formation	175	15	1058%	
Préparation retraite	0	9 912	-100%	
Financement collectif	8 349 930	7 598 396	10%	8,02%
Centre prévention	5 124 359	5 126 353	-0,04%	
Action info/formation	1 443 697	1 245 361	16%	
Prépa retraite	1 316 192	860 097	53%	
Soutien recherche et devt	465 683	366 585	27%	
Actions mutualisées	105 677	85 063	24%	0,10%
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	91 570	55 233	66%	
Pilotage	8 998	29 830	1439%	
Santé en mouvement	0	0	0%	
Centre de prévention BVAA : études + doctorant	5 109	0	0%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	4 481 236	3 778 760	19%	4,30%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	316 910	370 917	-15%	0,30%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	533 268	652 132	-18%	0,51%
Total	13 787 196	12 495 195	10%	13,24%

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. S'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 10 % en 2013 principalement du au poste préparation à la retraite. **Ces dépenses constituent 13,2 % de la dotation sociale 2013.**

CENTRES DE PREVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO

Après trois projets de création validés (à Rennes, Nantes et Bordeaux) et trois ouvertures de centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco en 2012 (Clermont-Ferrand, Montpellier et Paris), l'année 2013 se distingue par le fonctionnement effectif de 16 centres sur tout le territoire ; le 17^{ème} et dernier centre, situé à Bordeaux, a ouvert ses portes début 2014 et sera inauguré officiellement en septembre 2014. Ainsi, en deux ans, l'activité potentielle des centres a augmenté de 30 %.

Les données recueillies, via l'outil informatique Askamon, permettent de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Bien Vieillir Agirc-Arrco.

Ainsi, l'étude nationale « Troubles du sommeil : les repérer et agir » a été publiée en juillet 2013.

En 2015, deux publications sont programmées, l'une portera sur les activités physiques adaptées, l'autre sur l'évaluation du parcours de prévention (à partir de données allant de 2007 à 2013). Toujours dans le but d'étoffer la dimension scientifique des centres de prévention, cette dernière étude sera menée en collaboration avec l'Université de Toulouse. La publication de cette étude donnera lieu à la production d'un article scientifique, puis à l'organisation d'un colloque, co-organisé par l'Université de Toulouse et les fédérations Agirc et Arrco, en lien avec l'institut Droit et Santé de l'Université Paris Descartes.

4.2 Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums ...

LE RESEAU DES COMITES REGIONAUX DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO

Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2011, 19 comités couvrent les 22 régions administratives.

Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2013, 641 actions dans les champs de la prévention et l'aide aux aidants (551 en 2012, 376 en 2011), dont 245 ont été conduits en inter régimes.

492 actions dans le domaine de la prévention (431 en 2012), déclinées en 7 thématiques : prévention santé, avancée en âge, logement-habitat-hébergement, mémoire et maladie d'Alzheimer, droit, prévention routière, deuil. On retiendra une progression continue du nombre d'actions menées, mais surtout un recentrage sur des formes d'actions plus ciblées et participatives (ateliers/groupes de parole, théâtre-débats) et donc une baisse du nombre de participants concernés (20 365 contre 32 000 en 2012).

149 actions dans le domaine des aidants (120 en 2012), réparties en 5 types d'actions : conférences-débats, forums-stands, ateliers-groupes de parole-formation, théâtres-débats, actions « autres ». L'année 2013 se caractérise par une attention particulière aux attentes des aidants concernant leur santé et leur bien-être dans un contexte de progression du nombre d'actions (+ 25% par rapport à 2012) et de baisse du nombre de participants, associée à une réduction des coûts globaux.

L'augmentation des actions conduites est fortement liée à l'intégration des comités dans les réseaux locaux. En 2012, les régimes Cnav, Agirc et Arrco, respectivement représentés en région par les Carsat et Comités régionaux, ont coordonné leurs actions dans le cadre d'actions collectives conjointes sur les territoires. Cette coordination s'est également articulée avec d'autres réseaux locaux (MSA, Asept, RSI ...).

L'année 2013 a été marquée par la signature de la convention entre l'Agirc, l'Arrco et la MSA.

4.3 La préservation de l'autonomie au domicile

Le soutien à domicile

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 125 311	2 491 474	-14,70%	2,04%
Aide domicile	1 405 343	1 612 657	-12,86%	
Dépenses d'énergie	310 315	330 160	-6,01%	
Adaptation habitat	281 980	394 649	-28,55%	
Aides techniques à domicile	127 673	154 008	-17,10%	
Financement collectif	1 539 398	1 158 215	32,91%	1,48%
Aide domicile	1 271 648	635 242	100,18%	
Aides techniques à domicile	267 749	522 973	-48,80%	
Actions mutualisées	24 434	75 917	-67,81%	0,02%
Amélioration de l'habitat	0	0	0,00%	
Nouvelle technologie	4 800	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	19 634	75 917	-74,14%	
Aide à domicile momentanée	0	0	0,00%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 618 262	2 058 755	-21,40%	1,55%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	99 793	178 565	-44,11%	0,10%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 801 298	2 279 131	-20,97%	1,73%
Total	7 208 496	8 242 057	-12,54%	6,92%

Au total, ce domaine d'intervention représente près de **7,2 M€** en 2013, il est en diminution de 12,5 % par rapport à 2012, et représente **6,9 % de la dotation sociale**.

PRESTATIONS MODELISEES (SORTIR PLUS SERA ETUDIE AU POINT SUIVANT)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les prestations dites modélisées composées de l'Aide à domicile momentanée, du diagnostic Bien chez moi dans le cadre du maintien à domicile et de Sortir plus dans le cadre du maintien du lien social (point suivant) sont organisées via un numéro unique (0 810 360 560).

AIDE A DOMICILE MOMENTANEE

24 696 personnes ont bénéficié de la prestation Aide à domicile momentanée, l'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans et la plus grande part des utilisateurs sont des femmes. Le motif le plus fréquent de demande de prestations est lié à un problème de santé (suites d'hospitalisation, maladie, handicap temporaire...), vient ensuite l'absence de l'aidant habituel.

Il est à noter que plus d'un tiers des bénéficiaires ont mis en place un dispositif d'aide à domicile à plus long terme après avoir bénéficié de la prestation.

Une enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs souligne le ressenti positif tant sur la qualité de service et d'accompagnement, que sur l'efficacité de la prestation elle-même.

A noter que l'on estime à plus de 200 ETP l'impact en emplois des prestations organisées en 2013.

BIEN CHEZ MOI

Le diagnostic « Bien chez moi », proposée dans 6 régions en 2013 (Aquitaine et Centre en complément des 4 régions de 2012) a été déployé à partir de septembre 2013 selon un modèle rénové.

On dénombre 382 diagnostics commandés durant cette période, dont 116 en provenance d'une CARSAT, soit plus de 30 % (pour rappel 22 % en 2012).

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	32 093	101 368	-68,34%	0,03%
Financement collectif	1 790 577	1 560 885	14,72%	1,72%
Actions mutualisées -Sortir Plus	573 587	632 218	-9,27%	0,55%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 032 990	958 476	7,77%	0,99%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	89 004	485 382	-81,60%	0,09%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	142 981	220 916	-35,28%	0,14%
Total	3 661 233	3 959 245	-7,53%	3,52%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées (Sortir Plus). Elles diminuent de 7,5 % par rapport à 2012 et représentent 3,5 % de la dotation sociale.

SERVICE « SORTIR PLUS »

Plus de 79 000 chèquiers ont été commandés pour une organisation de près de 200 000 sorties par 44 760 personnes au cours de l'exercice 2013. Le taux de consommation constaté est de 82 %, à comparer à 79% en 2012.

Profil : 79,34 % des bénéficiaires sont des femmes, avec un âge moyen de 86 ans. Les 20,66 % d'hommes utilisateurs ont un âge moyen inférieur proche de 85 ans.

En ce qui concerne les motifs d'attribution le critère isolement / solitude représente près de 50 % des demandes, viennent ensuite les difficultés locomotrices (35 %), et enfin sensorielles (15,68 %)

Les intentions d'utilisation exprimées sont des déplacements liés à la santé dans 42,37 % des cas, aux loisirs y compris à des visites à des proches dans 29,94 % des cas. Les accompagnements destinés à faire des courses représentent 24,73 % des cas, des démarches administratives 1,40 %, des cas. Enfin 1,56 % des demandes d'accompagnement sont destinés à se rendre au cimetière.

La quasi-totalité des bénéficiaires interrogés dans le cadre d'une enquête de satisfaction envisage de faire appel au service pour de prochains accompagnements.

L'évaluation de la qualité confirme également l'effet positif du dispositif pour les allocataires, tant sur sa finalité que sur la qualité de service et d'accompagnement..

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	80 705	51 337	57,21%	0,08%
Financement collectif	474 365	238 626	98,79%	0,46%
Actions mutualisées	18 005	23 425	-23,14%	0,02%
Aide aux aidants	0	0	0,00%	
Réseau CRCAS labellisé	18 005	23 425	-23,14%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	737 658	429 345	71,81%	0,71%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	412 657	336 123	22,77%	0,40%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	66 653	65 148	2,31%	0,06%
Total	1 790 043	1 144 004	56,47%	1,72%

L'aide aux aidants est un champ prioritaire qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans le plan d'actions en faveur des aidants familiaux défini en 2006.

En 2013, les dépenses enregistrées ont augmenté de 56,5 % par rapport à 2012. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes ...

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leurs sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

4.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	769 841	972 279	-20,82%	0,74%
Hébergement EHPAD	633 350	784 936	-19,31%	
Solution de répit/autres	136 491	187 343	-27,14%	
Financement collectif	6 785 366	2 837 990	139,09%	6,52%
Hébergement - Propriétés	6 700 014	2 759 148	142,83%	
Hébergement - Hors propriétés	85 353	78 842	8,26%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 159 754	1 302 477	-10,96%	1,11%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	3 015 361	2 304 282	30,86%	2,90%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 067 432	1 091 464	-2,20%	1,03%
Investissement structures : droits réservataires PA	5 519 571	6 831 997	-19,21%	5,30%
Total	18 317 326	15 340 489	19,41%	17,59%

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

En 2013, au regard de cet objectif, les institutions Agirc ont réservé **195 places** dans des EHPAD pour 84 droits réservataires arrivant à échéance cette même année.

Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **4,3 M€ en 2013**, il a diminué de 34,1 % par rapport à 2012. Il comprend les sommes effectivement versées en 2013 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

Répartition des projets par comités en 2013



4.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2013, de 69 établissements :

- 5 établissements sanitaires à vocation gériatrique,
- 60 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 4 établissements destinés aux personnes en situation de handicap de tous âges.

Au global, la capacité d'accueil est à 7 883 lits et places dont 5 947 places en médico-social pour personnes âgées, 996 en secteur sanitaire et 940 places en médico-social pour personnes en situation de handicap.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres. Ceci explique également la multiplicité des entités périphériques des comptes combinés.

En 2013, les subventions accordées sur le fonds social pour les établissements apparaissent en financement collectif à la rubrique « Hébergement – Propriétés », pour un montant de **6,7 M€** et en « Hébergement – hors Propriétés », pour un montant de **0,09 M€**, soit un montant total de **6,8 M€**.

PLAN MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE AGIRC-ARRCO

Le plan médico-social initié en 2008 s'est achevé en 2013. Des objectifs avaient été posés sur ces 6 années afin de positionner favorablement le parc dans l'environnement de l'accueil collectif des personnes âgées par une qualité de prestation, une professionnalisation du pilotage et une insertion dans les réseaux et filières gérontologiques et gériatriques.

Le plan offrait des opportunités de déploiement d'actions qualitatives : les établissements du parc ont intensifié leur sollicitation sur cette dernière année. Cela a concerné l'ensemble des domaines couverts par le plan, tant pour les actions initiées dès 2008, telles l'adaptation aux déficiences sensorielles ou la qualité environnementale, que les plus récemment mises en œuvre comme l'axe santé bucco-dentaire.

2013 a aussi été l'année de la montée en charge du dispositif de formation ECO Hébergement destiné à initier une méthodologie commune pour accompagner les allocataires en recherche d'établissements de retraite.

Enfin, la structuration du pilotage du parc assise sur la mise en œuvre, en 2012, des trois entités de pilotage s'est déployée avec, pour chacune des entités, l'instauration concrète d'une dynamique commune aux établissements de leur périmètre respectif. Parallèlement, la coordination pilotée par les fédérations devient un véritable outil de partage de pratiques et d'harmonisation.

Le premier semestre 2014 sera consacré à l'évaluation du plan et à l'élaboration des préconisations pour le parc médico-social et sanitaire pour la période 2015-2018

4.6 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	529 897	635 423	-17%	0,5%
Autonomie et vacances	529 364	635 423	-17%	
Structures d'accueil	533	0	0%	
Financement collectif	1 498 886	736 809	103%	1,4%
Autonomie et vacances	744 632	263 952	182%	
Structures d'accueil - Propriétés	180 215	148 641	21%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	574 039	324 216	77%	
Actions mutualisées	62 330	23 978	160%	0,1%
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	62 330	23 978	160%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	755 189	658 766	15%	0,7%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	705 999	1 112 986	-37%	0,7%
Investissement structures : droits réservés handicap	1 743 023	2 215 783	-21%	1,7%
Total	5 295 323	5 383 745	-2%	5,1%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont diminué de **2 %** par rapport à celles de 2012. On constate une forte hausse sur le financement collectif pour chaque rubrique : + 103 % par rapport à 2012.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu au soutien de **33** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées (128 en 2012), soit -74,2 %. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.

Au cours de l'année 2013, **139** projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement Agirc et/ou Arrco à hauteur de **11 230 950 € : 8 615 290 € pour l'Arrco et 2 615 660 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

4.7 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 954 234	3 114 471	-5%	3%
Recherche d'emploi	494 606	436 349	13%	
Autres	2 459 628	2 678 122	-8%	
Financement collectif	4 526 335	4 088 859	11%	4%
Recherche d'emploi	4 272 439	3 744 311	14%	
Accompagnement d'un décès	253 897	344 549	-26%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 244 615	2 846 543	14%	3%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 067 424	3 072 677	0%	3%
Total	13 792 608	13 122 550	5%	13%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc ..., dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2013, les institutions y consacrent **13,8 M€** soit **13 %** de la dotation sociale, en augmentation de 5 % par rapport à 2012. Les financements collectifs augmentent de 11 %.

4.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2013

Ce nouveau chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2013	Illustration
Orientation n°1 : Développer la prévention	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	<p>La poursuite du déploiement du programme s'est déroulée sur les comités suivants : Alsace, Aquitaine, Centre, Ile-de-France Est (77-93-94), Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais – Picardie, PACA-Corse, Rhône-Alpes. En 2014, les 5 derniers comités devront entrer dans ce déploiement.</p> <p>L'objectif est réaffirmé en 2013 : toucher principalement les personnes de moins de 75 ans les plus sédentaires. Les outils pour mener l'action et l'évaluer ont été réajustés. La conférence, 1^{ère} étape du programme, sera désormais animée par un médecin directeur d'un centre de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco.</p>	<p>Le programme compte 408 participants aux conférences et 136 participants aux ateliers, soit un tiers des participants à la conférence, comme en 2012.</p> <p>Une adhésion des bénéficiaires confirmée aux ateliers avec des taux de participation important (au-delà de 85% pour l'ensemble des sites).</p> <p>Pour répondre au succès du programme, plusieurs comités ont du mettre en place un second programme.</p> <p>Dans plus d'un cas sur deux, le centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco local est engagé dans le programme.</p> <p>Le déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain se poursuit en 2015 avec les 5 dernières régions non encore concernées.</p>
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	<p>Trois nouveaux centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, autorisés en 2012, ont ouvert à Clermont-Ferrand, Montpellier et Paris, portant leur nombre à 14.</p> <p>Les études nationales ont permis successivement de définir le « Bien vieillir » (2009), de « Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes » (2010), de repérer et différencier les oublis ou les troubles de la mémoire pour mieux les accompagner (2011) et, en 2012, de repérer et agir sur les</p>	<p>Près de 23 000 parcours individuels en 2013 (17 956 bilans classiques et autonomie et 4 845 bilans autonomie).</p> <p>Un travail en coordination avec les CRCAS qui progresse : 7 centres ont collaboré avec des CRCAS pour des actions de prévention et 3 pour des actions envers les aidants.</p> <p>Démarche poursuivie auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des</p>

		"troubles du sommeil" (présentation des résultats à un congrès à Lyon, en juin 2014). En 2013, une collecte de données d'une cohorte va permettre d'évaluer l'impact de la prévention et déterminer les obstacles et leviers du Bien Vieillir (publication en 2015 et colloque prévu). Egalement en 2015, l'étude APS (Activités physiques et sportives) prévoit d'analyser les bienfaits d'une activité physique régulière chez une population âgée sédentaire.	centres de prévention. Une audition à l'Assemblée nationale, dans le cadre des travaux de la commission pour la Loi AAA. Une audition au Conseil Economique et Social et Environnemental et plusieurs rendez-vous avec l'ARS Ile-de-France. Plusieurs conventions cadre nationales ont été signées (CNAV, CETAF, MSA). Participation et présentation orale à plusieurs colloques et congrès : 1er Congrès Francophone - Fragilité des Personnes âgées (17 et 18 avril 2013); Conférence internationale AEIP (18 septembre 2013); Congrès Aging and sleep (19-20 juin 2014) : organisation d'un symposium, « Preventive Medicine, Sleep and Healthy Aging ».
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	La mise en œuvre des prestations sur l'ensemble du territoire s'est faite en 2013 à partir de 5 intervenants dans le cadre du numéro unique : DOMISERVE et DOMPLUS en tant que plateforme de services avec les prestataires, AG2R La Mondiale et MALAKOFF MEDERIC en tant que GPS pilotes et Chèque Domicile en tant qu'émetteur des CESU « Sortir plus » dans le cadre du numéro unique. Plus de 79 000 chèquiers ont été commandés par 44 760 personnes et près de 200 000 accompagnements ont été réalisés.	79,34 % des bénéficiaires sont des femmes, avec un âge moyen de 86 ans. Les 20,66 % d'hommes utilisateurs ont un âge moyen inférieur proche de 85 ans. En ce qui concerne les motifs d'attribution le critère isolement / solitude représente près de 50 % des demandes, viennent ensuite les difficultés locomotrices (35 %), et enfin sensorielles (15,68 %). Les intentions d'utilisation exprimées sont les suivantes : courses (24,73 %), démarches administratives (1,40 %), loisirs y compris visites à des proches (29,94 %), santé (42,37 %), cimetière (1,56 %).

Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes	Actions de niveau 1	Actions de niveau 1 Avancement	Illustration
	Mettre en place une aide à domicile momentanée	A compter de janvier 2013, la prestation s'est organisée dans le cadre du numéro unique en partenariat Domiserve et DOM plus en tant que PF de services avec les prestataires, AG2R La Mondiale et MALAKOFF MEDERIC en tant que GPS pilotes 1,2 million de messages ont été diffusés aux allocataires Agirc-	L'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans, 72 % sont des femmes et 64 % vivent seuls. Les motifs d'attributions sont par ordre de fréquence les besoins liés à la santé : suites d'hospitalisation, maladie, handicap temporaire puis des besoins liés à l'absence de l'aidant habituel

handicapées		Arcco, 24 696 bénéficiaires ont été enregistrés pour un volume de 246 843 h attribuées.	(16,6 % des demandes) Les services de ménage/repassage sont les plus fréquemment apportés, arrivent ensuite l'aide à la préparation des repas, la livraison et l'aide aux courses. D'autres services tels que : assistance administrative, garde malade, aide à la mobilité et au transport sont également sollicités dans quelques cas.
	Mettre en place une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	Démarrage en septembre 2013 de la prestation sous un modèle rénové dans 6 régions : Aquitaine, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA. et dans le cadre du numéro unique (idem Sortir plus et Aide à domicile momentanée) Un groupe projet s'est chargé de formuler des propositions concrètes concernant l'accompagnement des bénéficiaires à l'issue du diagnostic sur les volets social, technique, financier. Les actions à mener, les partenariats à envisager sur ces différents volets devront être définis d'ici la fin de l'année 2014 pour une concrétisation début 2015.	On dénombre 382 diagnostics commandés durant cette période, dont 116 en porte d'entrée CARSAT, soit plus de 30 % (pour rappel 22 % en 2012). La répartition H/F est d'environ 30 % et 70 %, la moyenne d'âge de 82 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes. Les principaux motifs de demandes sont la prévention, viennent ensuite les difficultés de mobilité, les préconisations externes puis les chutes ou accidents répétés.
	Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	Présentation du cahier des charges Agirc-Arrco, de la convention-type et des outils à l'ensemble des comités EHPAD. Recueil et analyse des problématiques identifiées par les acteurs (comités et bailleurs). Poursuite des contacts programmés pour 2013 et réflexions sur les évolutions à envisager.	Rencontre des comités avec bailleurs sur l'ensemble des régions (excepté l'Alsace) mais aucune concrétisation totalement aboutie en 2012 et 2013.
	Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arcco).	Poursuite des travaux en vue de construire des passerelles pour une prise en charge plus efficiente des allocataires des 2 régimes. Recherche des complémentarités et des liens possibles entre les PAP proposés par la CNAV et les prestations Aide à domicile momentanée, Bien chez moi et Sortir plus. La commission mixte s'est réunie le 25 avril 2013.	Poursuite des échanges avec la CNAV pour développer l'articulation entre les actions : création d'outils de communication et d'outils pédagogique pour les professionnels. Programmation de réunions en région sur 2014
	Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	La réflexion a été engagée fin 2012. Une étude a pu être menée sur les expérimentations ou validations sur le sujet de l'écoute aux aidants.	

<p style="text-align: center;">Orientation n° 3 : Accompagner la perte d'autonomie</p>	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel, 2. structurer une organisation interne professionnalisée, 3. s'engager dans une dynamique de filières gérontologiques 	<p><u>1.a - Déficits sensoriels</u> : diagnostic d'adaptation des bâtis et préconisations réalisés pour 100% du périmètre. Aménagements faits et évalués : note globale passée de 2.45/5 en 2008 à 3.16/5 début 2014, mais avec 61% d'établissements (contre 4% en 2008) dont la note est égale ou supérieure à 3/5.</p> <p>Sensibilisations : 970 collaborateurs sensibilisés sur la période du PMSS. 59 collaborateurs formés en qualité de référent (depuis 2012) dans 34 établissements soit 59% de la cible.</p> <p>1150 K€ consommés à fin 2013 pour cet axe (hors guide dédié).</p> <p><u>1.b - Déficits cognitifs</u> : mise en œuvre du programme Eval'zheimer, une recherche-action sur l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 240 collaborateurs formés dans 25 établissements en propriété.</p> <p>558 K€ financés (hors supports de présentation).</p> <p><u>1.c - Bienveillance</u> : selon des approches diversifiées (ex. : Humanitude ...). 83 % d'établissements ayant mis en œuvre des actions de formation sur la période du PMSS. 2 301 collaborateurs formés.</p> <p>217 K€ financés (y compris aménagements type Snoezelen, ...).</p> <p><u>1.d - HQE</u> : intégration de cibles environnementales dans les projets de création ou restructuration lourde : 75 % des programmes de travaux présentés aux instances. 28.1 M€ accordés.</p> <p>1.e – <u>La santé bucco-dentaire</u> : prestation de sensibilisation, formation, dépistage et soins initiée en juin 2012. 272 K€ financés fin 2013.</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008. Outil favorablement audité en 2011.</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> :</p> <p>Organisation en entités de pilotage au 1^{er} janvier 2012 : 3 entités de pilotage : APRR (pilote Malakoff Médéric), BTPRMS (pilote ProBTP), EMMAH (pilote Humanis).</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficits sensoriels a donné lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la réalisation d'une vidéo illustrant la démarche « opérationnelle » - à un guide largement diffusé au secteur gérontologique et primé en 2013 lors des trophées du grand Age. <p>La recherche Eval'zheimer a été publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales) – Une vidéo a été réalisée en 2012.</p> <p>Agirc-Arrco partenaire de la Fnaqpa et de la CNSA sur le projet ADD'AGE (2013-2015) : responsabilité sociétale et environnementale des établissements médico-sociaux</p> <p>Parution programmée pour l'automne 2014 d'un Guide sur la santé bucco-dentaire en établissement de retraite, en partenariat avec l'UFSBD</p> <p>Ré édition actualisée du catalogue des établissements en propriété parue en mai 2014</p>
---	---	---	--

		<p>Coordination nationale + Comité stratégique + Conseil scientifique mis en œuvre. 12 M€ accordés pour la mise en œuvre des entités jusqu'en 2016 : 7,13 M€ consommés fin 2013.</p> <p>2.c - <u>Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 36 établissements pour un total de 41 M€</p> <p>2.d - <u>Vision prévisionnelle des engagements</u> : 79 % des établissements ont, fin 2013, un plan de travaux propriétaire pluri annuel (88 % si on neutralise les ouvertures récentes et les cessions en cours)</p> <p>2.e - <u>Ajustement des loyers</u> : 78 % des établissements répondent aux normes du PMSS</p> <p>3.a - <u>Offre multimodale</u> : fin 2013, 84 % des établissements du parc proposent une diversité de prestations (au moins 2 prestations différenciées ou optionnelles) contre 52 % en 2007.</p>	<p>Evaluation du PMSS 2008-2013 programmée pour le premier semestre 2014</p>
	<p>Pour les partenariats sous forme de droits réservataires : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2013.</p>	<p>La procédure EHPAD V4 a été mise en place en 2012 (instruction Agirc Arrco 2012-121-DAS du 20 septembre 2012) suite à la loi HPST de 2009 qui met en place les appels à projet.</p>	<p>Les projets doivent répondre aux critères stricts du cahier des charges (modalités d'accueil, taux d'encadrement, prise en charge spécifique grande dépendance...)</p>
	<p>En coordination avec le CCAH²⁵, organiser un appel à projets facilitant l'accès au soin des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile pour favoriser leur autonomie.</p>	<p>Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} appel à projets, lancé en octobre 2011, - 2^{ème} appel à projets lancé en octobre 2012, - 3^{ème} appel à projets lancé en octobre 2013. 	<p>Prix Agirc-Arrco 2013 : 3 projets récompensés : le premier prix (d'un peu plus de 40 000 €) a été attribué à la fédération d'associations Trisomie 21 France pour son projet de livret de suivi médical en écriture simplifiée. Le 2^{ème} prix, d'une valeur de 25 000 € a été remporté par la Fondation des Amis de l'Atelier. Il permettra la mise en place d'un dispositif inter-établissements d'accompagnement des seniors handicapés psychiques et mentaux vivant à domicile.</p> <p>La troisième initiative distinguée est celle de l'association Agapsy qui travaille en faveur d'une réhabilitation des malades psychiques dans la société et propose un guide pratique basé sur les expériences et innovations testées par son réseau en matière de parcours de soins à destination des professionnels de l'aide à domicile.</p>

	<p>Dans le cadre du lancement d'une recherche action, réalisation d'une enquête permettant de recenser les besoins des personnes handicapées vieillissantes et de leurs proches aidants.</p>	<p>Constitution d'un groupe projet travaillant à la réalisation d'un cahier des charges. Lancement d'une mise en concurrence le 19 octobre 2012 en vue de sélectionner un prestataire en charge de l'enquête. Envoi des dossiers de demande de financement vers les ARS IDF et ARS Rhône-Alpes (réponses positives). Réalisation de tests d'extraction par le groupe B2V relatifs à la constitution d'un fichier source pour l'échantillonnage. Lancement opérationnel de l'enquête (téléphonique) en juin 2013 Présentation des principaux résultats de l'enquête en septembre 2013 Remise du rapport final en décembre 2013</p>	<p>Le rapport remis en décembre 2013 fera l'objet d'une publication au cours du 3^{ème} trimestre 2014. Il sera présenté lors d'un petit déjeuner presse prévu le 25 septembre 2014.</p>
--	--	---	---

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2013.

On notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 91 %, en hausse par rapport à 2012 (88 % en 2012). Le résultat du fonds social des 14 institutions est positif mais en diminution de 4,4 % par rapport à 2012.

En 2013, il est à noter une augmentation significative des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires. En effet, ces dépenses atteignent 68 % de la dotation sociale du régime contre 60 % en 2012. L'objectif énoncé dans le cadre des orientations prioritaires à l'horizon 2013 d'un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires, n'est donc pas atteint.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- les financements collectifs sont en augmentation de 29,3 % (27,6 M€ en 2013). 95,4 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ;
- les aides financières individuelles constituent toujours le second poste de dépenses de l'action sociale avec 15,9 M€, en diminution de 11,6 % par rapport à 2012 et ce sur plusieurs années. 40,7 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire et le montant des aides non prioritaires diminue de 11,4 % en 2013. La scolarité demeure le 1^{er} poste, représente 95,5 % des aides individuelles non prioritaires (9 M€) en diminution depuis plusieurs années (- 10,4 % par rapport à 2012);
- contrairement à la période précédente, le personnel en ETP des institutions Agirc augmente de 2,5 % en 2013. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 35,9 % des professionnels de l'action sociale.

2013 est la dernière année de la mise en œuvre des orientations prioritaires 2009-2013 ; il s'agit également de la première période de mise en œuvre des actions de niveau 1 pilotées par les fédérations (socle commun).

Le développement des actions du socle commun a significativement impacté les comptes 2013, en particulier :

- la poursuite des actions dans le plan médico-social et sanitaire étendu jusqu'en 2013,
- l'ouverture de 3 derniers centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco,
- l'accès simplifié (n° de téléphone 0810 360 560) aux prestations Sortir Plus et Aide à domicile momentanée, et le déploiement de la prestation « Bien chez moi », avec une ouverture de l'offre de services à 2 nouvelles régions durant l'année 2013 (Aquitaine et Centre).
- la réalisation de la recherche action pour les personnes handicapées vieillissantes,

Cependant, l'engagement des institutions Agirc dans les domaines prioritaires n'est pas à la hauteur de l'objectif défini, malgré l'évolution favorable à hauteur de 68 % de la dotation sociale en 2013 contre 60 % en 2012.

Au regard des moyens consentis, les institutions de retraite complémentaire Agirc devront accentuer leur engagement dans le respect du cadre politique défini par les fédérations Agirc et Arrco.

La transition avec les nouvelles orientations prioritaires nécessitera la mobilisation de tous, compte tenu du niveau constaté jusqu'en 2013.

Les méthodes de recueil et d'analyse de ce rapport seront ainsi adaptés au nouveau cadre défini et aux nécessaires évolutions afin d'améliorer encore, la fiabilité des données restituées annuellement.

